



New Jersey en finale de l'Est Colorado en finale de l'Ouest

Cahier Sports, pages S2 et S3

Mangez vos soucis

Cahier Actuel, page B1

Hilton condamné à sept ans

CHRISTIANE DESJARDINS

C'est une peine de sept ans de pénitencier que la juge Rolande Matte a imposée hier au boxeur Dave Hilton, reconnu coupable de neuf chefs d'accusation à caractère sexuel commis contre deux adolescentes.

Les cheveux frais coupés et gominés, l'air grave, Hilton a écouté les propos de la juge sans broncher. Après, avec une moue de déception, il a regardé en direction de son père et de sa mère (Dave et Jeannie), tous deux assis dans la première rangée de la salle d'audience. Aucun de ses frères n'était présent, mais son gérant, Henry Spitzer, de même qu'un représentant de la Maison L'Ancre, où Hilton a fait récemment une cure de désintoxication assistaient à l'audience.

Pour calibrer sa sentence, la juge Matte aurait été toute disposée à prendre en considération les circonstances atténuantes, mais voilà, il n'y en avait aucune, a-t-elle indiqué hier en rendant sa décision.

En revanche, ce ne sont pas les facteurs aggravants qui manquent. Elle en a énuméré plusieurs, dont la fréquence et la régularité des agressions (c'était devenu une habitude quasi quotidienne), la durée du comportement criminel (de septembre 1995 à décembre 1999), la contrainte psychologique exercée par l'accusé envers les victimes, la progression dans la gravité des infractions (cela a débuté par des baisers pour finir avec des relations complètes), et l'âge des victimes (elles avaient toutes deux 12 ans au début des agressions).

La juge a également noté que pendant son procès, le boxeur de 37 ans avait affiché une grande désinvolture, qu'il avait souvent semblé plus préoccupé par son entourage que par les témoignages des victimes. Poursuivant sur l'attitude de Hilton envers les victimes, la juge a signalé qu'il n'avait pas la moindre compassion envers elles. « Il n'y a aucune remise en question de sa part », a-t-elle dit.

La juge a également tenu compte des antécédents judiciaires de l'accusé, soit trois condamnations pour avoir conduit un véhicule en état d'ébriété, et un vol qualifié.

Voir HILTON en A2

cyberpresse.ca La chronologie des démêlés de Dave Hilton avec la justice:
www.cyberpresse.ca/davehilton



PHOTO REUTERS

Nicole Kidman a affronté avec un bel aplomb la meute de journalistes qui l'attendait après la projection de *Moulin Rouge*, au Festival de Cannes.



Le Moulin de son coeur

« J'aurais préféré que le film sorte à un moment où ma vie personnelle traverse une période un peu moins difficile. Mais je suis très fière du film. Et je suis honorée qu'il ait été choisi pour ouvrir un festival aussi prestigieux. »

Pour sa première véritable sortie publique depuis sa séparation très médiatisée d'avec Tom Cruise, Nicole Kidman, dont le regard clair laissait quand même deviner un soupçon de mélancolie, ne s'est pas dérobée.

Accompagnée de toute l'équipe de *Moulin Rouge*, dont le cinéaste Baz Luhrmann et son partenaire de jeu Ewan McGregor, elle a affronté avec aplomb hier à Cannes la meute de journalistes qui, quelques minutes auparavant, ont joué du coude afin d'avoir accès à la sacro-sainte salle des conférences de presse.

Voir MOULIN en A2

cyberpresse.ca Cannes 2001: les nominations et des critiques de films:
www.cyberpresse.ca/cannes

L'Ontario répond aux critiques: davantage de fonds à la santé et à l'éducation

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Malgré l'impact du ralentissement économique sur ses revenus, le gouvernement conservateur de Mike Harris estime avoir l'aisance suffisante pour dépenser plus en santé et en éducation, tout en accordant les baisses d'impôt déjà annoncées.

Présentant son budget hier à la législature provinciale de Queen's Park, à Toronto, le nouveau ministre des Finances, Jim Flaherty, a aussi annoncé un remboursement record de trois milliards sur la dette provinciale. Cette somme a été puisée dans le surplus de 3,4 milliards dégagé durant l'exercice terminé le 31 mars. Ce surplus est deux fois plus élevé que prévu grâce aux revenus supplémentaires d'impôts et de taxes produits par l'activité économique vigoureuse de l'an dernier.

Avec le milliard de dette remboursé en 2000, le gouvernement Harris estime avoir réalisé 80 % de son objectif de réduire la

dette provinciale de cinq milliards durant son deuxième mandat. La dette de l'Ontario se chiffre à 110 milliards ou 25 % du PIB de la province, contre 32 % il y a cinq ans.

En comparaison, la dette du Québec de 81,7 milliards représente 34 % du PIB de la province. Un premier remboursement de 500 millions a été annoncé dans le budget de la fin de mars.

Voir ONTARIO en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, A8
- télévision	C4	Monde	A14, A15, A18
Bandes dessinées	E8	Mots croisés	E8, S10
Bridge	E6	Mot mystère	E8
Décès	E7	Petites annonces	D16
Économie	D1-D18	- immobilier	D16, D17
Éditorial	A16	- marchandises	D17
Êtes-vous observateur?	D16	- emplois	D17
Feuilleton	E8	- automobile	E5, E6
Forum	A16	- affaires	D4
Horoscope	E5	Politique	A9-A13
		Quoi faire	E3

MÉTÉO Voir S16
Ensoleillé
Maximum 25 > minimum 12

6 21924 98765 1

L'acheteur de La Ronde, un leader des parcs d'attractions, juste derrière Disney

LAURIER CLOUTIER

SI MOLSON a dû vendre le Canadien de Montréal à un multimillionnaire américain aux moyens limités, ce n'est pas le cas de la Ville de Montréal qui a trouvé, comme acheteur de La Ronde, un des leaders mondiaux des parcs d'attractions.

Six Flags Inc, dirigée de New York et d'Oklahoma City, possède 39 parcs en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Europe.

La Ronde, son premier parc au Canada, ouvrira les 19, 20 et 21 mai, sans améliorations d'importance pour les amateurs. Six Flags s'engage toutefois par contrat à investir 90 millions en quatre ans à

La Ronde, qu'elle a payée 30 millions. L'acheteur amorcera des travaux à l'automne et La Ronde devrait déjà avoir plus de caractère en 2002. Le nombre de visiteurs de La Ronde devrait doubler en quelques années, passant d'un à deux millions, a déclaré hier à *La Presse* le président du conseil et chef de direction de Six Flags, Kieran E. Burke.

Ce dernier compare le potentiel de La Ronde à celui du parc Six Flags New England qui, après 100 millions US d'investissements en quatre ans, a vu son nombre de visiteurs grimper de 700 000 à près de deux millions. Environ 90 % des amateurs proviennent d'un rayon de 250 kilomètres.

Six Flags a de l'expertise et con-

naît une croissance soutenue depuis l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction en 1989. Elle a notamment racheté des parcs de Time Warner et de Busch Entertainment ces dernières années. C'est le leader mondial pour le nombre de parcs, qui n'est devancé que par Disney pour le nombre de visiteurs. Disney a quelque 80 millions de visiteurs par année comparativement à plus de 50 millions pour Six Flags, selon M. Burke. Les autres compagnies de parcs attirent 20 millions de visiteurs ou moins: Busch, Universal, Paramount, Cedar Fair.

Voir LA RONDE en A2
Autre texte en page E1

Marie Cardinal meurt à 72 ans

Marie Cardinal, auteure notamment de *La Clé sur la porte* et des *Mots pour le dire*, est morte hier à l'hôpital d'Avignon, à l'âge de 72 ans à la suite d'une longue maladie. Après des études à la Sorbonne, cette romancière dépeinte comme féministe a enseigné le français en Grèce, au Portugal, en Autriche et ici à Montréal. Elle a aussi travaillé en parallèle dans l'édition, employée à la réécriture de textes puis comme lectrice chez Gallimard et Grasset, et dans la presse, collaborant avec les hebdomadaires *L'Express* et *Elle*. Elle était l'épouse du metteur en scène Jean-Pierre Ronfard.

Voir nos informations en C1.

GREICHE SCAFF OPTOMÉTRISTES

ma vision est ...

100\$ de rabais

EXAMEN DE LA VUE SUR PLACE PAR UN OPTOMÉTRISTE

* Sur présentation de ce coupon, obtenez 100 \$ de rabais applicable à l'achat d'une paire de lunettes de prescription à prix courant. (verres et monture) Offre valide jusqu'au 15 mai 2001 dans les succursales Greiche & Scaff • 1 coupon par client • Cette offre ne peut être jumelée • Voir détails en magasin

Pour renseignements, appelez
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 687-2020

Achetez maintenant et payez en 12 versements égaux sans intérêts.

DEMAIN DANS LA PRESSE

Coeur de rocker

Mêler sur l'écran rock et époque médiévale, telle est la gageure un peu insensée que le cinéaste Brian Helgeland relève dans son film *A Knight's Tale* (*Chevalier*, en version française), avec l'espoir (bien sûr!) de séduire un public jeune, peu enclin à se déplacer pour des films à caractère historique. On y voit ainsi de preux chevaliers s'affronter lance au poing, alors que le public entonne *We Will Rock You* de Queen. Lors d'un bal très noble, des danseurs esquissent quelques pas sur une musique classique pour enchaîner ensuite sur *Golden Years* de David Bowie! De plus, ce récit plus ou moins historique est porté par Heath Ledger, un jeune acteur australien remarqué dans *The Patriot*.

À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles.



POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoi@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces (514) 285-7111
Télécopieur: (514) 848-6287
Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements (514) 285-6816
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Détailants (514) 285-6931
National et Télé-Plus (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par Télécopieur: (514) 285-7039
Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30
Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE

À trois chiffres: **1-4-2** > À quatre chiffres: **4-8-4-3**

LOTO 6/49 > **3-5-7-10-30-43** Compl.: **23** > Extra: **0-9-7-2-6-5**

SUITES DE LA UNE

LA RONDE

Suite de la page A1

Six Flags a accusé des pertes de 51,9 millions US l'an dernier, après un déficit de 30,5 millions en 1999. Ses fonds autogénérés ont cependant atteint 369,3 millions l'an dernier et 319 millions l'année précédente. Cette année, ils devraient croître de 10 % car l'industrie des parcs n'est touchée que marginalement par le ralentissement économique.

Le chiffre d'affaires de Six Flags a dépassé un milliard US l'an dernier, comparativement à 927 millions en 1999. En janvier der-

nier, la compagnie a récolté près de 300 millions pour son développement à la suite d'une émission d'actions privilégiées convertibles. Des institutions financières, tel le plus gros gestionnaire de fonds communs Fidelity, détiennent 80 % des 100 millions d'actions émises par Six Flags (cotées à la Bourse de New York), ce qui constitue une manifestation de confiance de leur part.

La dette s'élève à 2,3 milliards US, sur un actif de 4,2 milliards, mais le groupe n'a pas

de remboursement important à faire avant 2006.

Six Flags se spécialise dans les parcs régionaux. Chacun doit trouver sa propre mission, unique, dans le respect de la culture et de l'architecture locales. Disney mise davantage sur les touristes pour ses parcs, qui se ressemblent beaucoup d'un pays à l'autre. Sur ses 39 parcs, Six Flags en a reconstruit complètement 15, surtout aux États-Unis. Elle a signé un contrat avec Warner Bros

pour construire et gérer son parc de Madrid, en Espagne, où on investira 500 millions US d'ici sa relance en 2002. Elle a signé des ententes pour utiliser des personnages et des figurines de bandes dessinées, tant prisées par les jeunes.

La compagnie a relancé quatre parcs au début de 2000 (New England, Cleveland, Hollande et Mexico): leurs revenus ont grimpé de 60 % et le nombre de visiteurs, de 43 %.

ONTARIO

Suite de la page A1

Mais un tel scénario de vaches grasses budgétaires en Ontario durera-t-il? Déjà, les revenus de la province voisine s'annoncent en baisse cette année pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Le nouveau budget de l'Ontario, où tout déficit est désormais proscrit par une loi, prévoit une réserve d'un milliard en plus de dépenses records de 63,2 milliards. Mais cette réserve dépend d'une stabilisation des revenus autour de 64 milliards, avec une reprise prévue de la croissance de l'économie en deuxième moitié d'année.

Le ministre des Finances mise encore sur une croissance économique de 2,2 % cette année et de

3,6 % l'année prochaine, ce qui est jugé optimiste dans les rangs des économistes du secteur privé à Toronto.

En cas de ralentissement prolongé, le gouvernement Harris pourrait être contraint de chercher des revenus à court terme en privatisant des actifs comme sa lucrative Commission des liqueurs, l'équivalent de la SAQ. Une telle privatisation avait été évoquée dans le récent discours du Trône, mais elle était absente du budget présent hier.

Dans l'immédiat, face au mécontentement public mesuré par de récents sondages, le gouvernement Harris a consenti plus de fonds pour la santé et l'éducation.

« Les pressions financières sont énormes en santé », a admis Jim Flaherty, profitant de l'occasion pour réclamer du gouvernement fédéral qu'il paie la moitié des hausses de dépenses de santé des provinces.

Le réseau ontarien de la santé recevra 1,2 milliard de plus cette année, soit une hausse de 5,4 %. En contrepartie, les hôpitaux, comme toutes les organisations financées par Queen's Park, devront se soumettre à une nouvelle « loi sur la responsabilisation » qui leur interdira toute dérogation budgétaire, sous peine de sanctions administratives.

Le réseau de l'éducation bénéficiera de 750 millions supplémen-

taires d'ici deux ans pour faire face à l'afflux d'élèves et d'étudiants au secondaire et à l'université. L'Ontario établira aussi un crédit d'impôt pour les droits de scolarité dans les écoles privées.

D'autre part, la dernière tranche de la baisse de 20 % de l'impôt des particuliers, promise par les conservateurs lors de leur réélection en 1999, sera étalée en 2002 et 2003.

En outre, l'Ontario commence à éliminer sa surtaxe des particuliers, qui touche encore les revenus annuels de 53 000 \$ et plus.

Du côté de la fiscalité des entreprises, le gouvernement Harris mettra en place son plan de réduction d'impôt qu'il avait esquissé l'an dernier. Il veut que d'ici 2005 le taux d'imposition des sociétés

soit « le plus bas de toutes les provinces canadiennes et de tous les États américains ». Le taux ontarien moyen sera réduit de 14 à 8 % d'ici janvier 2005. L'Ontario accélérera aussi la réduction de la taxe sur le capital des entreprises, en haussant le seuil admissible à cinq millions à compter de janvier prochain.

Avec ces mesures, l'avantage comparatif du Québec sur l'Ontario à l'égard de l'impôt des entreprises, surtout pour les PME, risque de fondre à vue d'oeil.

Mais ces réductions d'impôt pour les entreprises ont aussi été les plus critiquées par l'opposition libérale à Queen's Park, qui y voit une course futile au détriment des besoins en santé, en éducation et en environnement.

MOULIN

Suite de la page A1

« Il est de mon devoir d'assurer la promotion de ce film parce que, je le répète, j'en suis très fière, mais aussi parce qu'il est d'un genre plus particulier. Je crains que les gens ne se déplacent pas d'emblée pour aller le voir... »

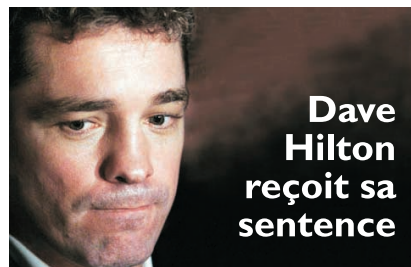
L'interprète de *Moulin Rouge*, un film musical flamboyant dans lequel elle brille de tous ses feux, ne devrait pas trop s'en faire. À la séance du matin, celle où sont conviés les scribes les plus féroces, des applaudissements — fait rare à Cannes — ont même parfois ponctué le déroulement de la projection. L'amorce du film, que le studio Fox avait conçu expressément pour Cannes, a aussi suscité des élans d'enthousiasme.

Il est vrai que *Moulin Rouge* a lancé le festival sur une note délicieuse. Campé dans un Paris très stylisé, le film est une véritable débauche visuelle qu'orchestre avec un sang-ne spectacleur Baz Luhrmann (*Strictly Ballroom*, *Romeo & Juliette*). D'une manière démesurément — et délicieusement — kitsch, le cinéaste australien raconte, sur le mode d'un mélodrame moderne, l'histoire d'un amour impossible entre une danseuse de cancan et un jeune écrivain. Certains tubes de la musique pop sont transformés en dialogues (*Like a Virgin* prend une connotation théâtrale!); d'autres sont réarrangés, intégrés au récit, et interprétés (pas mal du tout!) par les acteurs. La scène où les protagonistes s'enga-

gent dans un tango fougueux sur l'air de *Roxanne* de The Police donne à peine un aperçu de l'imagination débordante du cinéaste. *Your Song* d'Elton John devient un leitmotiv émouvant.

Luhrmann ose tout, prend d'énormes risques, propose un style qui, dans le viseur d'un autre, sombrerait carrément dans le ridicule, et il s'en tire pourtant avec les honneurs. La réussite est d'autant plus éclatante que les films d'ouverture occupent généralement une position très ingrate. *Fort Saganne*, *Le Grand Bleu*, et, l'an dernier, *Vatel* ont tous été massacrés ici. *Moulin Rouge*, rappelons-le, est inscrit en compétition. Il prend l'affiche à Montréal le 1^{er} juin.

Qui dit film d'ouverture, dit aussi cérémonie, tapis rouge, montées des marches, et présence du gratin cinématographique. Sur la Croisette, ils étaient bien sûr des milliers de badauds qui, armés de leur appareil photo, voyaient de loin les vedettes gravir les marches sous l'escorte d'une garde d'honneur. La plupart ont dû se contenter des écrans géants installés aux abords du Palais des Festivals. Depuis le milieu de l'après-midi, les policiers s'affairaient à contenir tous ces gens pendant que des ouvriers au physique de débardeur étaient occupés à assembler les gigantesques panneaux-réclame annonçant les productions mondiales à venir. Ce qui importe à Cannes, c'est créer le désir. Peu importe le moyen.



Dave Hilton reçoit sa sentence

Début du procès: 23 janvier 2001.
Durée: 18 jours.

Accusations: Neuf chefs d'agression sexuelle.

Les victimes: Deux adolescentes ont affirmé que les agressions se sont étendues sur une période de trois ans entre 1995 et 1998.

Verdict: A été reconnu coupable le 16 mars 2001.

Sentence: Le 9 mai 2001, Hilton écope de sept ans de prison pour agressions sexuelles commises sur des mineures.

Commentaires

La juge Rolande Matte considère que le principal adversaire du boxeur est l'alcool. Elle dit aussi « craindre que les victimes conservent pendant longtemps des séquelles importantes ».

Le gérant de Hilton, Henri Spitzer a jugé la sentence « très, très sévère ».

La procureure de la Couronne Hélène Di Salvo espère que cette sentence exemplaire aura un effet dissuasif sur les agresseurs sexuels en puissance.

Incidence

Dave Hilton a officiellement été déchu de son titre de champion du monde des super-moyens par la World Boxing Council, la semaine dernière. Il avait remporté ce titre en décembre dernier à Montréal.

PC

HILTON

Suite de la page A1

« L'accusé est séparé de sa femme et de ses quatre enfants. C'est un boxeur professionnel, mais son plus grand adversaire est l'alcool », a-t-elle dit, en ajoutant que son alcoolisme n'était toutefois pas relié aux crimes sexuels. Les victimes avaient en effet indiqué que lorsque Hilton était saoul, il ne les importunait pas.

La juge a poursuivi en disant qu'après des années de discussions entre elles et d'hésitations, les victimes avaient trouvé la force de dénoncer Hilton en février 1999. « Elles se sentent maintenant libérées, et s'endorment sans crainte d'être réveillées par les agressions sexuelles. » La juge a toutefois ajouté que les jeunes filles conserveront longtemps des séquelles importantes de ces crimes.

Réactions

En sortant de la salle d'audience, la mère du boxeur, Jeannie Hilton, a réitéré son appui à son fils et affirmé qu'elle croyait toujours à son innocence. « C'est fabriqué depuis le début », a-t-elle dit à propos des accusations. Selon elle, la juge et la procureure de la Couronne étaient de même...

Henry Spitzer, de son côté, estime qu'au-delà de la boxe, c'est l'être humain qui compte. Il fulminait tout de même contre la WBC qui a dépouillé Hilton de son titre la semaine dernière, avant que le boxeur ait reçu sa sentence. « Ils avaient dit qu'ils attendraient après, ils n'ont pas tenu parole », a-

t-il dit.

Spitzer a signalé qu'il croyait en l'innocence de Hilton, et que celui-ci réagit très mal à sa condamnation. « Je prends la version de Hilton. Pour moi, c'est un règlement de comptes. Il n'a jamais voulu prendre d'entente avec la Couronne, il a toujours dit: j'aime mieux aller en prison que de plaider coupable. Les agressions sexuelles, on est tous des victimes potentielles, il n'y a pas de défense à ça. » À propos de la famille Hilton, il a dit qu'elle était habituée aux coups durs et qu'elle s'était toujours relevée.

Pour sa part, Me Paul Skolnik, avocat de Hilton, a indiqué hier qu'il allait en appeler de la sentence, comme il en a appelé du verdict, mais qu'il ne plaidera pas ces appels puisqu'il se retirera du dossier. Il n'a pas voulu commenter les raisons qui l'incitent à le faire, mais a dit qu'il préférerait qu'un avocat regarde le dossier avec un « regard neuf ». Me Skolnik dit attendre la décision écrite de la juge avant de déposer sa requête pour permission d'en appeler.

Pour Me Hélène Di Salvo, de la Couronne, c'est une victoire sur toute la ligne. Non seulement Hilton a-t-il été déclaré coupable sur tous les chefs d'accusation, mais la juge a entériné sa suggestion de sept ans de pénitencier. L'avocate estime que la sentence de la juge Matte est un message clair de dissuasion générale.

MISS PROTOCOLE™
OR BLANC 18 CT. BRACELET
INTERCHANGEABLE

PIAGET
GENÈVE 1874

CHÂTEAU D'IVOIRE
Fondé en 1919
2020 rue de la Montagne 845-4651

ACTUALITÉS

Le SPCUM tente de rapatrier un père kidnappeur

MARCEL LAROCHE

DES PROCÉDURES d'extradition ont été amorcées, hier, par le Service de police de la CUM pour rapatrier au Québec un Montréalais d'origine algérienne accusé d'avoir enlevé son enfant en bas âge.

Ce père de famille de 40 ans et son fils de cinq ans ont été interceptés de justesse par les autorités policières, à 20 h 25 mardi, à bord d'un avion de Royal Air Maroc sur le point de quitter l'aéroport John F. Kennedy de New York, à destination de Casablanca, au Maroc.

Après avoir fait revenir l'avion à la porte d'embarquement — il était déjà sur la piste de décollage, en préparation pour le départ prévu à 20h30 —, les policiers ont exécuté un télémandat d'arrestation contre le voyageur recherché par le SPCUM. Le père a aussitôt été écroué tandis que son fils a été confié sain et sauf à un organisme gouvernemental en attendant que les enquêteurs américains et canadiens tirent au clair tous les faits entourant cet enlèvement.

N'eût été de la réaction rapide de la mère qui a alerté la police de la CUM en apprenant le rapt de son petit garçon, et de la précieuse collaboration des intervenants du programme « Nos enfants disparus », ce drame familial n'aurait certainement pas connu une fin aussi heureuse.

La jeune maman de 30 ans, aussi d'origine algérienne, vit au Québec depuis environ deux ans. Le couple a deux enfants, des garçons de cinq et 11 ans.

En état de choc, la femme a communiqué avec la police de la CUM, vers 16 h mardi, pour porter plainte contre son mari qui avait profité de l'heure du midi pour aller cueillir à son insu le plus jeune de ses fils à la garderie. « La mère craignait qu'il soit sorti à l'extérieur du Canada avec son enfant, car il l'avait déjà menacée de s'enfuir dans son pays natal », a indiqué hier l'agent Christian Émond, de la police de la CUM.

À partir de cet instant, le dossier a été confié aux sergents-détectives Julie Vézina et David Roy, du Centre d'enquête Est du SPCUM, qui ont amorcé leurs recherches pour retrouver le père et son fils.

Pressés par le temps — ils présumaient que le kidnappeur avait sûrement planifié son départ à l'étranger —, les policiers ont utilisé les ressources du programme « Nos enfants disparus » de la GRC et du SPCUM, en partenariat avec l'Agence des douanes et du revenu, du ministère des Affaires étrangères et Immigration Canada.

À la suite de nombreuses vérifications, les policiers ont finalement découvert que le suspect et son jeune fils venaient de quitter l'aéroport international de Dorval, à 17 h 30 mardi, à bord d'un vol régulier de Royal Air Maroc à destination de Casablanca, au Maroc, avec une escale d'une heure à l'aéroport John F. Kennedy de New York, entre 19 h 30 et 20 h 30.

Jouant contre la montre, les policiers de la CUM ont obtenu en moins d'une heure un mandat d'arrestation contre le kidnappeur, mandat qui a aussitôt été envoyé aux douaniers américains. « L'avion était déjà sur la piste de décollage quand le pilote a reçu l'ordre de revenir au quai d'embarquement, à 20 h 25, et c'est à ce moment que le suspect qui se trouvait à bord avec son fils a été mis en état d'arrestation. Cinq minutes de plus et l'avion était parti », de commenter avec soulagement la policière Linda Brosseau, de la GRC de Montréal.

À la police de la CUM, on ne cachait pas sa satisfaction d'avoir réussi aussi rapidement à déjouer les plans du père.

Enfin, soulignons qu'il y a environ 80 dossiers d'enlèvements par des parents chaque année, uniquement sur le territoire de l'île de Montréal, des cas qui ne connaissent malheureusement pas toujours un dénouement comme celui du bambin de cinq ans qui devrait retrouver sa mère au cours des prochaines heures.

Quant au père toujours détenu aux États-Unis, des procédures d'extradition se poursuivent afin qu'il soit rapatrié au Québec pour faire face à une accusation d'enlèvement.

Débouté en Cour d'appel, l'ex-juge Flahiff ira en prison

CHRISTIANE DESJARDINS

C'est séance tenante que la Cour d'appel a rejeté hier l'appel de l'ex-juge Robert Flahiff. Déclaré coupable dans une affaire de blanchiment d'argent et condamné à trois de pénitencier, Flahiff, 53 ans et père de trois jeunes enfants, en appelait à la fois de sa condamnation et de la sentence qui lui a été imposée.

Son avocate, Josée Ferrari, a fait valoir ses arguments une bonne partie de la matinée, arguments que les juges Melvin L. Rothman, Paul A. Gendreau, et François Pelletier ont rejetés. Elle a notamment déposé un rapport écrit par le médecin de famille de Flahiff, le Dr Michael Thomassin, où il est fait mention que depuis sa condamnation en 1999, sa santé physique et psychologique ne cesse de se détériorer. Il est dépressif, entretient des idées suicidaires, et souffre de divers problèmes tels que l'arthrite et des douleurs à la poitrine. L'ex-juge en est maintenant réduit à travailler comme concierge et à voir à l'entretien de terrains, pour 20 \$ l'heure, a fait valoir M^e Ferrari.

M^e Bruno Pateras, qui agissait pour le



Photothèque, La Presse ©

Robert Flahiff avait été déclaré coupable de blanchiment de quelque 1,7 million de dollars.

compte de la Couronne dans cette affaire, a de son côté fait valoir que le juge de première instance n'avait fait aucune erreur, et

que la sentence était tout à fait appropriée vu les circonstances. Le fait qu'il était avocat au moment des délits, et donc parfaitement averti, constitue certes un facteur aggravant, comme l'avait d'ailleurs relevé le juge de première instance. Les juges de la Cour d'appel partageaient cet avis.

Rappelons que les crimes pour lesquels Flahiff avait été déclaré coupable, le blanchiment de quelque 1,7 million de dollars, ont eu lieu de 1989 à 1991, alors que l'accusé était avocat criminaliste et qu'il avait comme client Paul Larue, un trafiquant d'envergure internationale. L'argent blanchi par Flahiff en Suisse appartenait en fait à Larue. L'affaire est venue aux oreilles des autorités policières, après que Larue a été arrêté aux États-Unis, et qu'il a décidé de se mettre à table, en 1993. Dans la foulée de ses déclarations, il a incriminé Flahiff, et une enquête a débuté.

À peu près au même moment, en 1993, Flahiff était nommé juge à la Cour supérieure, et ce n'est qu'en 1997 que les accusations ont été déposées contre lui. Au terme de son procès, il a été déclaré coupable, et condamné à trois ans de pénitencier, mais il n'a passé que quelques heures en prison, parce qu'il a immédiatement interjeté appel.

Son appel étant rejeté, Flahiff devra se constituer prisonnier lundi, et purger sa peine.

| CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL |

Vague de démissions presque écartée

LAURA-JULIE PERREAULT

LA MENACE de démissions en bloc des médecins des urgences de la Cité de la Santé de Laval est presque écartée. Hier, les chefs des différents départements de l'hôpital ont conclu une entente de principe qui doit maintenant être entérinée par les employés.

La Presse a appris la nouvelle de la bouche du Dr Alain Goudreau, président du conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens de la Cité de la santé, alors qu'il sortait tout juste de l'importante réunion à laquelle participaient les représentants des médecins des urgences, des médecins généralistes et spécialistes, des chirurgiens et du personnel infirmier.

« Nous allons essayer de mieux redistribuer le travail dans les différents départements. Tout le monde va devoir en prendre un peu plus, même s'ils sont déjà débordés », notait M. Goudreau, en expliquant que la solution trouvée pour calmer les angoisses des médecins urgentologues doit se déployer à l'interne, mais qu'elle comportera aussi une campagne de recrutement pour combler le manque d'effectifs.

Quelques concessions majeures auraient été accordées hier aux médecins des urgences qui désirent n'être responsables que de 50 lits afin d'assurer des services de qualité à leurs patients. Les autres devront être pris en charge plus rapidement par les différentes instances du centre hospitalier.

« Je crois que tout le monde est de bonne volonté. Il faudra voir comment tous réagiront à l'entente de principe. Le chef des urgences (Christian Hobden) et moi-même décrivions notre humeur hier comme étant de l'optimisme prudent », disait M. Goudreau au téléphone.

Il ajoutait que la menace de démission de 14 des 21 urgentologues, dévoilée mardi dans les médias, aurait pu rester secrète s'ils n'avaient pas été surpris par l'annonce publique du départ de 12 médecins des urgences de l'hôpital du Sacré-Coeur. « Si Sacré-Coeur a le rhume, nous, on va tousser », disait-il. En d'autres termes, les débordements de l'un aboutissent dans l'unité des urgences déjà bondées de l'autre.



Photothèque, La Presse ©

Quelques concessions majeures auraient été accordées hier aux médecins des urgences de la Cité de la Santé de Laval, qui désirent n'être responsables que de 50 lits afin d'assurer des services de qualité à leurs patients.

Cinq départs, non liés à la menace de démission en bloc, auront néanmoins lieu aux urgences de la Cité de la Santé.

Un stratagème

Quelques heures avant l'annonce de cette accalmie à Laval, le porte-parole du Collège des médecins a versé dans l'ambiguïté en condamnant d'un côté l'ultimatum des médecins, mais en avançant que depuis quelques années, la menace de départs massifs semble être la seule voie que les urgentologues peuvent emprunter pour se faire entendre.

La refonte du code de déontologie des médecins, qui devrait nécessiter encore « un ou deux ans avant que nous puissions

avoir l'accord de nos 17 000 membres », expliquait Yves Lamontagne, président du Collège des médecins, comprendra une clause qui interdira cette manière de faire. « Mais nous devons trouver d'autres moyens pour que les médecins puissent exprimer leur ras-le-bol », ajoutait-il immédiatement.

M. Lamontagne est outré de voir que ce stratagème politique, qui sème la peur dans la population, a été utilisé à quelque 30 reprises depuis 1988 dans tout le Québec. Jamais un groupe de médecins n'a réellement démissionné en bloc.

Autre texte en page A6.

VOTRE PRIME ELIZABETH ARDEN



Jusqu'au 27 mai 2001, avec tout achat de 30 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden, recevez cet ensemble comprenant :

- GOOD NIGHT'S SLEEP Crème Nuit Réparatrice, 15 ml
- CERAMIDE LIFT Lotion Affermissante pour le Corps, 30 ml
- Crème Hydratante Continue, 15 ml
- Crème Nettoyante Apaisante, 30 ml
- Rouge à Lèvres Exceptionnel
- Crayon Douceur pour les yeux
- Eau de Parfum RED DOOR, 10 ml

Offert chez Les Ailes de la Mode du Mail Champlain et de Place Ste-Foy.

Une prime par personne. Jusqu'à épuisement des stocks. Cette prime ne peut être jumelée à aucune autre offre.

PRIME D'EXTRA

À l'achat de 100 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden, obtenez gratuitement un contenant format régulier de Capsules Ceramide Advanced Time Complex d'une valeur de 77 \$.



Good Night's Sleep

Crème Nuit Réparatrice

Profitez d'une bonne nuit réparatrice avec la crème Good Night's Sleep. Hydratante et relaxante, elle agit durant votre sommeil afin de réparer votre peau et renforcer son apparence. 45 \$, 50 ml



CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE LA PUCE-À-PORTER

LA CARTE LES AILES MASTERCARD

CONCOURS CALIFORNIA CLOSETS

AILES
LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

La CSDM innove et attend la réaction du MEQ

MARIE-ANDRÉE AMIOT

«01110101. CECI est un test numérique.»

Voilà comment le directeur de l'École des métiers de l'image et des médias numériques, Rémi Dussault, a accueilli ses invités cette semaine, juste avant de présenter sa toute nouvelle école. Son institution, une première au Québec, a pour mandat de préparer des employés de soutien dans le domaine des médias numériques et se veut une réponse à la demande croissante de ces entreprises.

Cette école vise principalement les élèves réguliers qui peuvent s'y inscrire dès la fin de la quatrième secondaire, et les demandes affluent même si l'établissement n'a pas encore été reconnu officiellement.

Car l'École existe même si le ministère de l'Éducation (MEQ) ne lui a pas donné sa bénédiction. C'est la commission scolaire de Montréal (CSDM) qui a pris le pari d'y investir un million à la suite d'une initiative du conseil des commissaires, en avril 1999. Depuis, trois autres commissions scolaires ont suivi. Une décision qui ravit la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). «Voilà une belle illustration de la nouvelle recette pour réussir des innovations», dit André Caron qui appuie la démarche de la CSDM. Les commissions scolaires de la Vallée-des-Tisserands, des Affluents et des Découvreurs partageront l'expertise développée par la CSDM.

La décision s'est prise à l'inverse de ce qui se fait normalement. Au lieu de passer par le MEQ pour obtenir du financement, les commissaires ont décidé «d'aller consciemment de l'avant et de mettre le MEQ dans l'embarras», dit M. Noël. Nous y croyons, et nous allons consulter les gens du milieu, puis nous avançons.

Selon Marcellin Noël, président du comité exécutif de la CSDM, le MEQ attend les résultats avant de se prononcer sur l'avenir de l'École. «Ils veulent voir comment l'École bâtit ses programmes, ils veulent évaluer la formation offerte et finalement, ils veulent voir si les étudiants trouvent du travail. L'École sera évaluée selon ces critères.» Dès le départ, le MEQ a été informé des intentions de la CSDM et les cours ont été conçus selon la structure des programmes ministériels.

Les cours offerts à l'École sont conçus en fonction des besoins des entreprises, selon M. Dussault. «On a monté un programme pour préparer les élèves aux exigences des entreprises en nouvelles technologies : traiter des documents numériques, travailler avec des périphériques tels que les scanners, les appareils photo ou les graveurs, soutenir des sites Web, fournir de l'aide à l'intégrateur multimédia, soutenir les ventes, etc.»

Une première cohorte de 15 élèves terminera son cours d'un an à l'automne. Si le MEQ donne le feu vert à l'École, les élèves pourront recevoir un diplôme qui leur ouvrira des portes vers des institutions post-secondaires.

Les élèves qui suivent leurs cours présentement y sont grâce à une entente avec Emploi Québec qui a permis l'achat de trois sessions de formation intitulées *Soutien en technologie des médias numériques*.

Pourquoi présenter maintenant cette école qui fonctionne déjà depuis le début de l'année ? «C'est la décision des commissaires de rendre compte à la population de nos projets», indique Pierre Bergevin, directeur adjoint des services éducatifs de la CSDM, qui a ajouté que la commission scolaire avait investi un million dans ce pari, de l'argent provenant du fonds destiné à la formation professionnelle, et qu'il fallait en aviser la population.

Selon M. Dussault, il est aussi important d'annoncer aux employeurs que la formation existe. «Ce profil de compétence peut aider les entreprises.»

Le syndicat des profs de l'UQAM réclame la démission des doyens

Le président parle d'une «tentative de coup d'État» dans le choix du recteur

MARC THIBODEAU

LE PROCESSUS de sélection du nouveau recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est officiellement terminé, mais les divergences de vue relativement au candidat retenu, Roch Denis, ne cessent pas pour autant de se faire sentir au sein de l'institution.

Dans un communiqué publié mardi à l'attention de la communauté universitaire, le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) accuse les doyens de l'université d'avoir voulu faire dérailler la nomination de M. Denis, qui doit recevoir l'aval du Conseil des ministres avant de prendre ses fonctions, en août.

Le président du SPUQ, Marc Lagana, reproche plus précisément aux doyens d'avoir tenté, lors d'une rencontre survenue le 30 avril, quelques jours après que le comité de sélection du nouveau recteur eut arrêté son choix, de convaincre le président du conseil d'administration de l'UQAM, Jean-Marc Léger, de rejeter le «verdict démocratique» rendu lors d'un vote consultatif mené au sein de l'institution.

«Les doyens ne sont pas contents du résultat du vote, alors ils tentent de rouvrir le processus de sélection même si la communauté s'est clairement prononcée

en faveur de M. Denis. Beau sens démocratique ! » ironise M. Lagana, qui presse les doyens de démissionner.

«Je ne vois pas vraiment ce qu'ils peuvent faire d'autre», note le président du SPUQ, qui voit difficilement comment les doyens pourraient travailler avec le nouveau recteur après cette «tentative ratée de coup d'État».

M. Léger a expliqué hier de son côté que la rencontre du 30 avril avait été tenue à la demande des doyens pour leur permettre de faire part de leur appréciation de M. Denis.

Contrairement à ce qu'avance le SPUQ, les doyens ne présentaient pas à cette occasion un front uni et il n'y a pas eu de «tentative de putsch».

«Certains étaient pour M. Denis, d'autres ne l'étaient pas», dit M. Léger, qui s'empresse de préciser que le conseil d'administration a approuvé quoi qu'il en soit à l'unanimité, quelques jours plus tard, le candidat retenu par le comité de sélection.

Le doyen de la faculté de sciences politiques et de droit de l'UQAM, Jacques Lévesque, a indiqué hier lors d'un entretien téléphonique qu'il avait indiqué à M. Léger lors de la rencontre que le conseil d'administration ne devait pas «sauter aux conclusions» relativement au résultat du scrutin mené au sein de l'institution.

La moitié des voix exprimées étaient favorables à M. Denis mais autant de personnes ont décidé d'appuyer Mireille Mathieu, de l'Université de Montréal, ou encore de n'appuyer ni l'un ni l'autre des candidats, fait valoir M. Lévesque, qui rejette du revers de la main l'appel à la démission lancé par le SPUQ.

Le syndicat des enseignants n'a pas à se poser en «régulateur» du processus de sélection, ajoute le doyen, qui reproche au SPUQ d'être intervenu énergiquement pour «guider» le comité de sélection au moment où il se penchait sur le résultat du vote.

Le doyen de l'école des sciences de la gestion, Jean Ducharme, a indiqué enfin qu'il n'avait pas tenté de faire dérailler la nomination de M. Denis après que le comité de sélection eut penché en sa faveur.

Il dit cependant avoir plaidé auparavant auprès de M. Léger dans l'espoir que d'autres candidats, bénéficiant notamment d'une plus «grande notoriété» dans le milieu des affaires, soient considérés.

Selon lui, la sortie du SPUQ est difficilement compréhensible. «Personne ne comprend exactement ce qu'ils cherchent à faire... Le rationnel n'est pas très clair», juge M. Ducharme.

Création d'un ordre d'enseignants: les parents s'impatientent

MARC THIBODEAU

LA FÉDÉRATION des comités de parents du Québec presse l'Office des professions de mettre fin à sa réflexion pour «enfin» faire connaître sa position sur la création éventuelle d'un ordre professionnel pour les enseignants de la province.

Dans une lettre transmise au président de l'Office, Jean-K. Samson, le 27 avril dernier, la Fédération rappelle qu'il s'était engagé dans une précédente missive à faire connaître ses orientations dans ce domaine dans les trois premiers mois de 2001.

«Or, les trois mois sont passés et nous n'avons toujours pas eu de réponse», déplore le président de la Fédération, Gary Stronach, qui se dit convaincu qu'un tel ordre pourrait avoir une réelle incidence sur la qualité de l'enseignement.

Selon M. Stronach, la grogne que susciterait inévitablement chez les enseignants la création d'un tel ordre n'est pas étrangère à la «lenteur» des travaux de l'Office, qui doit remettre une recommandation à ce sujet au gouvernement. «C'est une patate chaude», reconnaît-il en entrevue.

Le porte-parole de l'Office, Michel Sparer, répète de son côté que le processus est «complexe et très délicat».

«Nous tentons de nous assurer que nous avons une bonne vision de la problématique», déclare M. Sparer. Selon lui, il n'y a «pas de décision définitive en vue».

Le Conseil pédagogique interdisciplinaire (CPIQ), qui a saisi l'Office des professions du dossier en 1997, souhaiterait aussi que les choses progressent plus rondement.

«Le processus est long et l'Office en est conscient. Il semble

que d'autres priorités aient retardé les travaux», note le directeur du CPIQ, Jack Ligneau, pour qui la réforme du curriculum rend la création d'un tel ordre «plus urgente que jamais».

La nouvelle politique d'évaluation des apprentissages, illustre-t-il, laisse beaucoup de latitude aux enseignants et il est crucial, dans ce contexte, que les parents aient pleinement confiance dans le personnel des écoles, une chose à laquelle un éventuel ordre pourrait, selon lui, grandement contribuer.

La réforme exige par ailleurs que les enseignants poursuivent leur perfectionnement professionnel, un autre volet sur lequel un ordre peut exercer une influence déterminante.

La Fédération des syndicats de l'enseignement juge de son côté qu'une telle structure serait «inutile» puisque tous les mécanismes de contrôle nécessaires à ses yeux sont déjà en place.

ÊTES-VOUS TIMBRÉ ?



JUSQU'À 80\$*

BRIDGESTONE®

ADHÉREZ À VOS PRINCIPES

Rien ne sert d'économiser sur des pneus qui ne sont pas parfaitement adaptés à votre voiture. Voilà pourquoi Bridgestone vous offre une remise postale considérable sur ses meilleurs pneus de performance, de très haute performance, de tourisme et ses pneus quatre saisons. Ces pneus offrent une maniabilité, une traction et une capacité de freinage hors-pair, que ce soit sur une piste de Formule 1 ou sur les petites routes de gravier qui mènent au chalet. Vous avez maintenant la chance d'économiser jusqu'à 80 \$, tout en adhérant à vos principes. Il vous suffit d'être très exigeant et de coller un timbre-poste.

Pneu	Remise postale (par pneu) ¹
Potenza S-02	
Potenza S-02/S-03 Pole Position	20 \$
Potenza RE730	10 \$
Potenza RE940	10 \$
Potenza RE930 / RE950 (nouveau)	7,50 \$
Potenza RE92	7,50 \$
Turanza REVO et Turanza T	7,50 \$
Potenza RE910/RE900	5 \$
BT70s	5 \$



ADHÉREZ À VOS PRINCIPES

*Jusqu'à 20 \$ par pneu sur les pneus admissibles. ¹La remise est offerte sur les achats de pneus admissibles effectués entre le 1^{er} avril et le 15 juin 2001. Il y a certaines restrictions. Consultez votre détaillant. TMMarque de commerce de Bridgestone/Firestone. Usager sous licence.

FLOWING LINES®
par
KAUFMANN de SUISSE



0.91 ct.



1.04 ct.

Faîtes-vous plaisir avec un **DIAMANT de L'ARTIQUE CANADIEN** taillé et poli aux Canada à la plus haute qualité.



KAUFMANN de SUISSE

BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195 RUE CRESCENT, MONTRÉAL H3G 2C1, (514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 WORTH AVE.
Christopher & Charles Kaufmann, Designers

2953649A

www.kaufmannsuisse.com

HOLT RENFREW

la liberté d'être.



UN DUO QUI A L'HEUR DE PLAIRE.

Signées Emporio Armani, les montres en similicroco pour elle et lui, 210 \$.

MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE, [514] 842-5111 • www.holtrenfrew.com

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

Notre sport national: la crise de nerfs

J'avoue ne pas partager les réserves du public sur le prêt de 140 millions accordé par la Caisse de dépôt à M. Gillett pour conclure l'achat du Canadien. Réserves qui s'exprimaient en indignations colorées dans la chronique de Réjean Tremblay. *Saint tabarnouche de tabarouette, s'exclamaient Réjean, ça veut dire que ma Caisse sert à vendre une des plus prestigieuses institutions au pays à un Américain cassé qui n'aura plus de cash pour payer les joueurs.*

Les vox populi qui ont suivi la transaction rejoignent largement le sentiment de Réjean. (J'ai même reçu trois courriels de gens qui me demandaient pourquoi la Caisse de dépôt n'avait pas plutôt investi dans la santé. Il ne peut plus se dépenser un sou dans cette province sans qu'un tonton lève la main : on ne pourrait pas plutôt le dépenser dans la santé ? Si c'est pour soigner les imbéciles en priorité, je vote pour.)

Revenons au reproche très vertueux que l'on fait à NOTRE Caisse de dépôt de prêter à un Américain pour acheter NOS Glorieux. On ne pouvait pas imaginer plus innocente raison d'interroger la moralité de cette tentaculaire institution financière qu'est la Caisse de dépôt. Si c'est vraiment affaire de moralité, en examinant de près le portefeuille de la Caisse, on trouvera des motifs beaucoup moins folkloriques que celui-là de s'indigner. On découvrira peut-être que NOTRE Caisse est actionnaire de banques et d'entreprises qui financent les dépenses militaires de pays où on crève de faim, qui sait, on découvrira peut-être aussi que NOTRE argent sert à développer l'industrie du vêtement en Amérique centrale, au même moment où l'on vient de mettre 650 travailleuses du textile au chômage à Trois-Rivières (l'usine Fruit of the Loom). Bref, si vous commencez à remettre

en question la moralité de la haute finance, je vous avertis, vous allez avoir honte tout à l'heure de prendre votre retraite...

Si votre inquiétude n'est pas morale, alors c'est la peur de s'être fait fourrer. Les explications de M. Michel Nadeau, directeur général adjoint de la Caisse, devraient vous rassurer. Ce prêt est assorti de conditions en béton, et il se pourrait bien que ce soit ce petit Américain douteux, et lui seul, qui se retrouve demain en mauvaise posture.

Reste l'apparence de déchéance. L'humiliation de n'avoir pas trouvé d'autre acheteur que celui-là. Ce rabouddinage de millions de dernière minute... Ça va pas bien, se disent les gens. Encore ici je ne partage pas le sentiment commun. Si l'on parle de tradition, effectivement la grandeur d'apparat des années Molson est loin. On n'entendait jamais parler d'argent avec les Molson qui traitaient les joueurs comme du petit personnel avec une hauteur aristocratique (tout en les payant fort peu, du moins jusqu'au milieu des années 70). La modernité, je veux dire l'incertitude des affaires, a fini par rejoindre le Canadien, maintenant une entreprise comme les autres.

Presque comme les autres. Je ne voudrais pas entrer dans une discussion trop sportive, reste qu'il s'agit quand même de sport et que ce n'est pas tout à fait la même chose que des chaussures. Quand on est le pire marchand de chaussures de la ville, on ferme ses portes. Quand on est le moins bon club de hockey, on est récompensé par le privilège de pouvoir choisir le meilleur jeune joueur sur le marché. Il faut seulement ne pas se



tromper dans ses choix. Et s'armer de patience.

On entend beaucoup ces jours-ci que le Canadien n'aura pas les liquidités nécessaires pour embaucher des vedettes. Sans doute, mais qui a besoin de vedettes ? Une bonne équipe de joueurs modestes qui jouent en équipe, dirigée par un Jacques Lemaire par exemple, peut très bien donner un excellent spectacle et participer aux séries. À l'inverse, on a vu souvent des clubs (les Rangers de New York récemment) se planter avec des vedettes surpayées. Ajoutons que le hockey est arbitré de façon à encourager la médiocrité, c'est assez dire que le Canadien a encore un bel avenir.

Je n'embarque pas non plus dans la thèse développée hier par mon collègue Yves Boisvert, selon laquelle les déboires du Canadien — leur médiocrité générale, comme le fait de n'avoir trouvé pour unique acheteur qu'un Américain douteux — soient liés à la mauvaise situation économique de Montréal. Les Maple Leafs de Toronto, presque aussi légendaires que le Canadien, ont passé près de 10 ans dans les bas-fonds de la Ligue nationale, exactement au moment où la ville de Toronto, elle, connaissait cet extraordinaire essor qui en a fait jusqu'à tout récemment la cité la plus dynamique d'Amérique.

Les grands clubs sportifs, à moins d'être branchés à la mode européenne directement sur une entreprise (par exemple la Juventus de Turin ploguée à la Fiat) ne sont pas dépendants de l'économie environnante, certains clubs brésiliens (le FC Santos, le Flamengo de Rio) étalant une richesse insultante dans une société exsangue, comme

des fleurs magnifiques qui pousseraient sur du fumier.

Les hauts et les bas des grands clubs sportifs suivent des cycles qui ont peu à voir, à mon avis, avec le taux de chômage des villes où ils évoluent. Cela a à voir avec la compétence des entraîneurs et de plus en plus avec « la mentalité » des joueurs recrutés, avec leur sens de l'absolu, plus simplement dit, avec leur désir de vaincre.

Le lien avec l'économie est ailleurs. Dans la manière de vivre les années de vaches maigres d'un club en reconstruction. Toronto a pris avec beaucoup d'humour les interminables déboires de ses Maple Leafs (il est vrai que Toronto pouvait se consoler au même moment avec les Blue Jays). À l'inverse, Montréal s'impatiente énormément des insuccès du Canadien, on n'est jamais très loin, à Montréal, de la crise de nerfs.

Le lien avec l'économie est que les économies pauvres ont un besoin impératif, maladif d'une équipe gagnante pour ne pas perdre sur tous les tableaux. J'entends souvent ce cliché : « Montréal ne supporte que les équipes gagnantes ! » On semble s'en faire une gloire, alors qu'on révèle une morbidity.

Indépendamment de tout cela, Montréal est aussi une extraordinaire ville de hockey. Les gens n'ont peut-être plus le « CH » tatoué sur le coeur, mais le hockey reste la passion la mieux et la plus partagée par les Montréalais qui, en cette année affreuse, ont rempli le centre Machin à 94,2 % de sa capacité.

Prêter 140 millions à cette passion-là ne peut pas être une si mauvaise affaire, fait que respirez par le nez, VOTRE argent n'est pas en danger...

Le cycliste qui a fait trois jours de prison pour une facture de 7,48 \$ est libéré sans condition

PAUL ROY

QUÉBEC — Martin Pratt peut reprendre ce matin où il l'avait interrompu sa traversée à bicyclette du Canada. Hier, le juge Narcisse Proulx, de la Cour du Québec, l'a reconnu coupable d'entrave à des policiers de Charlesbourg, en banlieue de Québec. Mais il l'a du même souffle libéré inconditionnellement. Donc pas d'amende et pas de dossier judiciaire. Quant à la prison, M. Pratt, un résident de 33 ans de Victoria, en Colombie-Britannique, y a déjà séjourné trois jours. Et il semble que cela soit suffisant.

Tout ça pour une facture de 7,48 \$ — hier, nous avions écrit 7,49 \$. Résumons : en début d'après-midi, le 23 avril, au lendemain du Sommet des Amériques, M. Pratt, qui est venu à Québec pour participer au Sommet des peuples et manifester contre le Sommet des Amériques, rentre à la maison où il est hébergé depuis une semaine, dans le quartier Limoilou.

Son hôte, Fernand Saint-Georges, un analyste en informatique de 49 ans, n'est pas à la maison. N'ayant pas les clés, M. Pratt s'étend dans la cour et se chamaille quelques minutes avec la chienne de M. Saint-Georges, une doberman nommée Moka.

Puis il part marcher dans les environs. À Charlesbourg, il entre dans le restaurant chinois le Jardin du Bonheur pour aller aux toilettes. Il est tenté par le « buffet à 7,48\$ ».

Il s'attable. Il se sert même trois fois.

Venu le moment de payer, il ne trouve plus son porte-monnaie. Il discute un moment avec M^{me} Céline Painchaud, la serveuse. Il voudrait retourner chez M. Saint-Georges où il pense avoir échappé son porte-monnaie. Son français est boiteux, c'est le moins qu'on puisse dire, et l'anglais de M^{me} Painchaud encore pire. Et elle n'a pas confiance : elle appelle la police. Il s'assied et attend.

Quand la police arrive, les versions deviennent contradictoires. Il dit s'être identifié. Mais la policière Geneviève Leclerc a affirmé en cour qu'il avait débité trois noms différents. Les policiers lui ont demandé l'adresse où il séjournait, le numéro de téléphone et le nom de son hôte. M. Pratt, qui dit avoir déjà reçu un diagnostic de schizophrénie, mais qui prétend plutôt souffrir du syndrome du déficit d'attention, ne se souvenait pas de ces informations. Mais il se disait capable de se rendre chez M. Saint-Georges, connaissant bien le chemin.

On lui passa plutôt les menottes. Après trois jours de prison, ayant réussi à joindre des gens du Sommet des peuples, il put être libéré moyennant une caution de 100 \$.

Mais revenons au 23 avril au soir. En rentrant chez lui, M. Saint-Georges remarque le vélo de M. Pratt, mais pas de M. Pratt en vue. Un peu plus tard, dans la cour, il découvre des papiers éparpillés et un porte-monnaie déchiqueté par sa chienne. Il entreprend des re-

cherches pour trouver M. Pratt, mais sans succès.

Le 26 avril, trois jours plus tard, il reçoit un appel de M. Pratt, qui a finalement réussi à le joindre.

Les deux hommes se sont rendus au Jardin du Bonheur acquitter la

facture de 7,48 \$ et obtenir l'abandon de la plainte. Mais la police de Charlesbourg a poursuivi et y a ajouté un deuxième chef, soit celui d'avoir entravé son travail en refusant de s'identifier correctement.

Le tout a été plaidé devant le

juge Proulx hier. Celui-ci a acquitté M. Pratt du premier chef : avoir obtenu frauduleusement de la nourriture. Mais il l'a reconnu coupable du second : avoir volontairement entravé le travail des policiers.



UNE COLLECTION À DÉCOUVRIR...
TÊTE-À-TÊTE AVEC NOS ACCESSOIRES-CHEVEUX
 Venez rencontrer une coiffeuse-styliste dans notre rayon des accessoires à cheveux qui vous donnera tous les trucs ingénieux pour utiliser nos accessoires mode printemps 2001 et créer vous-mêmes vos coiffures les plus tendances.
LE SAMEDI 12 MAI DE 12:00 À 16:00
 BIENVENUE À TOUS!

la maison
simons
 977 rue Sainte-Catherine Ouest

LA GUËPIÈRE®

FÊTE DES MÈRES DIMANCHE 13 MAI

<p>Le balconnet dentelle soyeuse 19.⁹⁹ Superbe texture de la dentelle et de la microfibre pour un balconnet demi-buste à offrir en bleu profond, noir ou blanc. 34 à 36 A-B-C. Culotte coordonnée 10.99</p> 	<p>Le pyjama mini carreaux brodé fleurs 39.⁹⁵ Une exclusivité de La Guëpière, un pyjama en fin coton brossé, chemise ample à bordures rebrodées petites fleurs sur pantalon taille couliissante. lilas ou orange. P.m.g.tg. Rég. 55.00*</p> 	<p>Le peignoir court micro motif grenouilles 29.⁹⁵ Un cadeau exclusif de notre collection fin jersey de coton. Nouvelle longueur confort pour l'été, bordures festonnées en crochet. Petites grenouilles en contraste sur jaune tendre, lilas, aqua. P.m.g.tg. Rég. 40.00 Nuisette coordonnée 19.99</p> 
<p>La camisole soutien coton/lycra 19.⁹⁹ Une exclusivité appréciée pour sa qualité supérieure, elle est doublée au buste pour un excellent maintien et une silhouette impeccable. Blanc, marine, ciel, framboise, jaune tendre. P.m.g.tg. Rég. 25.00*</p> 	<p>la maison simons</p>	

*LE PRIX RÉGULIÈRE DU PRIX MOÛRÉ ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX MOÛRÉ. LE PRIX MOÛRÉ EST MARQUÉ EN MONTRE. LE PRIX RÉGULIÈRE EST MARQUÉ EN MONTRE.

Épuisée, Martine Langlois quitte l'hôpital du Sacré-Coeur

LAURA-JULIE PERREAULT

CE N'EST PAS de gaieté de coeur que l'on quitte une unité d'urgences que l'on a soutenue de son travail pendant 16 ans. Mais comme 11 de ses collègues, Martine Langlois dira bientôt au revoir à l'hôpital du Sacré-Coeur.

Ce départ de 12 médecins, laissant derrière eux une des plus grosses unités d'urgences de l'île de Montréal, est le plus important que le Québec ait connu. Les menaces de démission monolithique du passé, qui ont secoué les Santa Cabrini, les Royal Victoria et maints centres hospitaliers, se sont toujours soldées par des règlements de dernière minute.

Mais à l'hôpital du Sacré-Coeur, il n'y a eu ni mobilisation, ni demande de groupe. « Ça a été une réflexion personnelle de plusieurs. Moi-même, j'ai annoncé que je partais pour une année sabbatique au mois de janvier. Mais après, en voyant plusieurs partir, d'autres médecins ont emboîté le pas. C'est là que j'ai dû remettre ma démission, car sinon ils ne m'auraient pas accordé mon année sabbatique », racontait hier Martine Langlois.

Épuisée par le rythme de l'hôpi-

tal Sacré-Coeur, qui reçoit, avec l'Hôpital général de Montréal, les cas de traumatologie, désirant prendre du recul et passer du temps avec ses deux enfants, le Dr Langlois ne pouvait pas attendre plus longtemps.

« Ça brise le coeur de quitter l'hôpital comme ça. J'aurais aimé savoir qu'il y a quelqu'un pour prendre la relève », confiait la mère de 42 ans au téléphone. Mais six des 12 médecins qui partent, la plupart pour se trouver un emploi dans une unité d'urgences d'un plus petit hôpital, étaient de nouvelles recrues. Saint-Jérôme, Fleury, Saint-Eustache récupéreront plusieurs des démissionnaires.

« Je comprends qu'une urgence avec des cas lourds comme Sacré-Coeur, ça met beaucoup de stress sur les épaules d'un médecin qui commence. »

Pourquoi tant de départs maintenant ? Le Collège des médecins et l'Association des médecins d'urgence énumèrent les raisons de l'éclatement : trop de travail, pas assez de locaux, relations difficiles, etc.

M^{me} Langlois ne cautionne pas complètement ces explications. « On s'est toujours plaint des mêmes choses. Ça fait 16 ans que je

suis à Sacré-Coeur et des civières dans les couloirs, il y en a toujours eu », souligne-t-elle.

Deux de ses collègues, ayant également à leur actif plus de 15 ans de service, tirent aussi leur révérence. Les trois autres démissionnaires faisaient partie de l'équipe depuis plus de cinq ans.

Même si elle part aujourd'hui, Martine Langlois ne ferme pas la porte à un retour. Entre-temps, cinq jeunes médecins, déjà recrutés par l'hôpital, la remplaceront.

La confirmation des 12 départs a eu l'effet d'une onde de choc dans le milieu hospitalier. Le directeur des services professionnels du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Louis Dufresne, ne contenait plus son désarroi hier. « C'est certain que ça va avoir des effets sur nos services cet été. Nous sommes déjà bondés et nous devons encaisser les débordements des hôpitaux, comme Sacré-Coeur », constatait-il hier.

Une réunion des différents administrateurs des centres hospitaliers de la région aura lieu la semaine prochaine. Ils doivent réfléchir pour trouver des solutions. « On peut bien se réunir, ça ne fera pas apparaître des infirmières, des médecins, des anesthésistes », tonnait M. Dufresne.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse ©

Martine Langlois, médecin généraliste, a été au service des urgences de l'hôpital du Sacré-Coeur pendant 16 ans. Elle quitte aujourd'hui son poste pour prendre du recul et pour passer plus de temps avec ses enfants de deux et huit ans, Gabriel et Christophe.

Carte à puce: Trudel accusé de faire « fausse route »

FRANÇOIS BERGER

LE MINISTRE Rémy Trudel, responsable de la Santé et des Services sociaux, « fait fausse route » en voulant imposer sa version de la carte à puce dans la santé, sans tenir de débat public sur l'information des dossiers des patients, ont estimé hier à Montréal la plupart des participants à un colloque sur le recours aux nouvelles technologies de l'information dans le secteur de la santé.

Un projet de loi doit être déposé à l'Assemblée nationale d'ici à

mardi, afin d'introduire dans le réseau de la santé une carte informatisée reliée à une banque centrale de données sur les soins reçus par les citoyens québécois. Le ministre Trudel a indiqué qu'il n'y aura pas de débat public en dehors des audiences régulières de la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi à l'automne.

« Si la solution est imposée, ça va casser », a prédit Pierrot Péladeau, du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Des expériences antérieures d'informatisation des dos-

siers des patients, dans des CLSC, dans un hôpital de la Rive-Sud et dans le domaine de la santé mentale, ont échoué parce que les procédures étaient imposées ou ne tenaient pas compte de tous les besoins, dont ceux primordiaux des patients eux-mêmes, a illustré M. Péladeau en marge du colloque organisé en collaboration avec la Commission d'accès à l'information (CAI) du Québec.

La CAI a elle-même invité le ministère de la Santé à un large débat public. La Régie de l'assurance-maladie va ainsi gérer la nouvelle

banque centrale de données tout en étant l'organisme payeur des soins, un double rôle inquiétant, selon la CAI.

Dans le projet gouvernemental, l'objectif de contrôle administratif semble avoir pris le dessus sur l'objectif du partage de l'information clinique afin d'améliorer les soins, a dénoncé hier Dominique Demers, du Conseil pour la protection des malades. « Le gouvernement semble pressé d'agir », a-t-elle dit en signalant qu'un appel d'offres a déjà été lancé il y a trois semaines pour choisir un fournisseur de systèmes informatiques

nécessaires à la carte à puce.

D'autres organismes ont également demandé hier la tenue d'un débat public, dont Action Réseau Consommateur (anciennement les ACEF). Chez les partisans de la carte à puce et du dossier clinique partageable, le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, a qualifié de « frileux » les gens qui réclament un débat public sur les garanties de confidentialité de tels outils. Pour lui, « le dossier papier (des patients) est déjà de plus en plus partagé entre plusieurs médecins et autres professionnels de la santé ».

Propriétaires d'une tondeuse Toro depuis 34 ans

Maria et Nicolas Turdo de Saint-Jean sur Richelieu ont fait l'acquisition d'une tondeuse à gazon TORO en 1967. Lors de la session de photographie, nous devons d'abord vérifier son bon état de fonctionnement. Il n'a fallu qu'un essai de la part de Mme Turdo pour la mettre en marche. Découvrez dès maintenant toute la gamme de produits TORO et vivez année après année, le sentiment d'en avoir pour votre argent.

Toro vous offre des tondeuses à partir de 399 \$ et des tracteurs à faibles paiements mensuels, dotés d'une variété de commandes innovatrices et performantes dont le système de lame breveté Recycler*. Contactez votre dépositaire Toro local pour en obtenir les détails.

Régulier 549.95\$

SPECIAL 444.95\$*

HÂTEZ-VOUS!
La promotion a été prolongée jusqu'au 12 mai 2001 inclusivement

Modèle 20030 21 pouces, 6 CV, Tablier d'aluminium. *Le spécial se lit comme suit: régulier 549.95\$, en rabais à 519.95\$ et obtenez à l'achat un rabais additionnel de 75\$ ou un kit de sac gratuit. Seulement chez votre dépositaire participant.

Régulier 709.95\$

SPECIAL 594.95\$*

SYSTÈME RÉVOLUTIONNAIRE UNIQUE À TORO

Le système d'autotraction Personal Pace de Toro vous permet d'avancer à la vitesse désirée. Vous n'avez qu'à exercer une légère pression sur la poignée et vous voilà de l'avant, prêt à tondre à votre rythme. Le spécial de la 20042 se lit comme suit: régulier 709.95\$, en rabais à 669.95\$ et obtenez à l'achat un rabais additionnel de 75\$ ou un kit de sac gratuit. Seulement chez votre dépositaire participant.

PLAN AUCUN PaiEMENT AUCUN INTÉRÊT

Plus de 50 ans d'innovation, de fiabilité et de performance

PLAN DE FINANCEMENT*

Aucun paiement, aucun intérêt.*

Seulement chez le dépositaire Toro de votre localité

*Aucun dépôt. Plan aucun paiement aucun intérêt s'applique sur les tondeuses et les tracteurs. Payable au 5 octobre 2001. Financement disponible à 7.9% d'intérêt sur les tracteurs à partir de 2,500\$. Cette offre se termine le 30 juin 2001.

www.toro.com

Les photos peuvent différer des modèles réels.

À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE BIOCHEM PHARMA INC.

Le 10 mai 2001

Le ministre de l'Industrie a approuvé le projet de fusion (*l'opération*) entre BioChem Pharma Inc. (*BioChem*), Shire Pharmaceuticals Group plc (*Shire*) et Shire Acquisition Inc. (*ExchangeCo*). Par conséquent, la clôture de l'opération est prévue le 11 mai 2001.

Ratio d'échange : Dans l'hypothèse où la clôture de la fusion aura lieu le vendredi 11 mai 2001, le ratio d'échange qui doit s'appliquer au calcul du nombre de titres de Shire à émettre conformément à l'opération sera établi en fonction de la moyenne des cours de clôture des actions étrangères de Shire (les *ADS de Shire*) de chacun des 15 jours de bourse se terminant le 8 mai 2001, soit 48,78 \$US. Le ratio d'échange sera donc de 2,2757 actions ordinaires de Shire (les *actions ordinaires de Shire*) (ou de 0,7586 ADS de Shire ou de 0,7586 actions échangeables d'ExchangeCo) pour chaque action ordinaire de BioChem détenue.

Choix des titres : Les résidents du Canada peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires de Shire (négociées à la bourse de Londres), des ADS de Shire (négociées au NASDAQ), des actions échangeables (qui seront négociées à la Bourse de Toronto), ou une combinaison de ces titres, en contrepartie de leurs actions ordinaires de BioChem. Les actions échangeables permettront à l'actionnaire d'obtenir un report de leur impôt canadien, pourvu qu'un choix fiscal approprié soit fait. Les actions échangeables ne constituent pas des *biens étrangers* à certaines fins fiscales canadiennes. Chaque action échangeable peut être échangée par le porteur à tout moment contre trois actions ordinaires de Shire ou une ADS de Shire.

Les non-résidents du Canada peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires de Shire ou des ADS de Shire, ou une combinaison de ces titres, en contrepartie de leurs actions ordinaires de BioChem. Une ADS de Shire représente trois actions ordinaires de Shire.

Heure limite du choix : Pour choisir valablement de recevoir des actions ordinaires de Shire, des ADS de Shire ou des actions échangeables, ou une combinaison de ces titres, tous les documents requis doivent être déposés **avant l'heure limite du choix, soit 16 h, heure de l'Est, le 10 mai 2001**. Veuillez prendre note que si vous faites appel à votre courtier ou à un intermédiaire pour faire ce choix en votre nom, vous devriez communiquer avec lui dès que possible pour vous assurer que ce choix sera fait valablement avant l'heure limite du choix. On conseille aux actionnaires de BioChem de consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques ou tout autre conseiller professionnel.

Si aucun choix n'est fait en bonne et due forme : Si aucun choix n'a été fait ou s'il n'a pas été fait en bonne et due forme avant l'heure limite du choix, les résidents du Canada seront réputés avoir choisi de recevoir des actions échangeables en contrepartie de leurs actions ordinaires de BioChem. Les actionnaires de BioChem non-résidents du Canada qui n'ont pas fait de choix ou qui ne l'ont pas en bonne et due forme d'ici l'heure limite du choix seront quant à eux réputés avoir choisi de recevoir des actions ordinaires de Shire en contrepartie de leurs actions ordinaires de BioChem.

Lettres d'envoi et formules de choix révisées : Les lettres d'envoi et formules de choix ont été révisées pour tenir compte de la nouvelle heure limite du choix annoncée ci-dessus. Ces lettres d'envoi et formules de choix révisées n'ont pas été expédiées aux actionnaires de BioChem mais sont disponibles sur le site Internet de BioChem au www.biochempharma.com ou auprès du Trust Général du Canada (le *Trust*) au 1 800 341-1419. Les lettres d'envoi et formules de choix initiales déjà remises au Trust peuvent y demeurer sans autre formalité. Toutefois, si ces lettres d'envoi et formules de choix initiales ont été retirées, ou n'ont jamais été remises au Trust, les actionnaires de Biochem auraient intérêt à s'assurer que les lettres d'envoi et formules de choix révisées (ou la version initiale de celles-ci) soient remises, avec les certificats d'actions en cause, avant la nouvelle heure limite du choix.

Pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec le responsable de la sollicitation des procurations et agent d'information de BioChem :

GEORGESON SHAREHOLDER COMMUNICATIONS CANADA

Les actionnaires de BioChem, les banques et les courtiers peuvent composer sans frais le

1 800 890-1037 (anglais) ou le

1 888 890-2933 (français)

Vers une mainmise gouvernementale totale sur les centres hospitaliers?

Le président du conseil d'administration de l'hôpital Douglas critique la réforme Trudel

MARC THIBODEAU

Le président du conseil d'administration de l'hôpital Douglas, Julien Béliveau, a joint sa voix hier au concert de critiques sur la réforme proposée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, touchant la composition des conseils d'administration des établissements du réseau.

« On se dirige vers une mainmise gouvernementale totale des centres hospitaliers », estime M. Béliveau qui s'inquiète particulièrement de la volonté du ministre de réduire le nombre de places réservées aux représentants de la communauté.

« Je n'ai pas le sentiment que l'on cherche vraiment à améliorer les choses. Le projet me donne plutôt l'impression que l'on veut mettre le couvert sur le chaudron alors que l'eau bouillonne », déclare l'administrateur qui affirme être en parfaite harmonie sur ce sujet avec

ses homologues des autres établissements hospitaliers affiliés à l'Université McGill.

Dans un document transmis la semaine dernière aux établissements du réseau, le ministère de la Santé et des Services sociaux indique que près de la moitié des membres des centres hospitaliers comptant plus de 50 lits devraient à l'avenir être nommés directement par la régie régionale ou le gouvernement. Les personnes élues par la population et les représentants des travailleurs seraient parallèlement retirés.

Un projet de loi en ce sens, qui comprendra des modifications similaires pour les conseils d'administration des régies régionales, doit être déposé par M. Trudel à la mi-mai.

Selon M. Béliveau, les établissements hospitaliers sont déjà contrôlés à 90 % par le gouvernement en raison des règles qui régissent le réseau. « Il n'y a pratiquement pas de décision qui puisse être prise sans que la régie ou le ministère soit consultée. Je ne vois aucune justification pour que ça passe à 100 % », dit-il.

Le rôle restreint réservé aux re-

présentants de la communauté risque par ailleurs de compliquer grandement les efforts de financement des fondations, prévient-il.

« Si les gens ne se reconnaissent pas dans les conseils d'administration et qu'ils ont l'impression que l'hôpital est une créature purement gouvernementale, ils vont se contenter de dire aux fondations que le gouvernement doit mettre plus d'argent », note M. Béliveau, qui rencontrait hier l'Association des hôpitaux du Québec pour faire le point sur ce dossier.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui vient de lancer une pétition à ce sujet à l'attention des membres de l'Assemblée nationale, s'insurge également contre la réforme proposée. Le président de la section québécoise du syndicat, Claude Généreux, déplore tout particulièrement le retrait des représentants des travailleurs et le poids accru du gouvernement dans le processus de nomination. « Il est clair que... le gouvernement veut mettre en place des béni-oui-oui qui ne contesteront pas l'application régionale et locale des fameuses orientations ministérielles », a déclaré par voie de communiqué M. Généreux, qui parle d'une inquiétante « dérive démocratique ».



Julien Béliveau, président du conseil d'administration de l'hôpital Douglas.

PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Les orthophonistes belges se rapprochent du Québec

LOUISE LEDUC

Une trentaine d'orthophonistes recrutés en Belgique devraient être prêts à entrer en poste au Québec dès septembre et ainsi permettre de raccourcir un peu les listes d'attente pour ces services.

Des représentants de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux se rendront en Belgique le 28 mai, pour rencontrer les personnes retenues sur la base de leur dossier de candidature.

Les enfants atteints de troubles du langage devaient parfois attendre jusqu'à trois ans avant de pouvoir être suivis. « Ce délai fait que les enfants entrent à l'école à cinq ans, en retard sur tous les autres et ce, dès le premier jour », a noté hier en conférence de presse Jean-Pierre Blais, vice-président de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec.

L'embauche d'orthophonistes belges n'est qu'une solution temporaire en attendant la sortie de l'université d'un nombre grandissant de ces professionnels. On espère beaucoup de l'Université Laval, qui, avec son nouveau programme, devrait ajouter une trentaine d'orthophonistes au marché du travail à compter de 2003. À l'Université de Montréal, le décontingement du programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie permettra d'accorder des diplômes à 20 candidats de plus chaque année à compter

de l'automne 2003. L'Ordre croit que tout cela va dans la bonne direction, mais qu'il faudrait décontingenter davantage les programmes.

L'Ordre et le gouvernement du Québec étudient aussi la possibilité d'aller recruter en France et en Suisse. La mise à niveau des candidats français leur demanderait cependant une année d'études supplémentaire, alors que la formation des Belges, plus proche de celle des Québécois, leur vaudrait d'être fonctionnels ici plus rapidement.

Divers facteurs se conjuguent pour provoquer la pénurie actuelle d'orthophonistes. On croit notamment que le dépistage précoce des problèmes du langage, de même que la forte proportion de femmes dans cette profession — elles comptent pour 92 % de tous les effectifs et les congés de maternité sont donc fréquents — expliquent beaucoup des besoins actuels.

Que pense la Belgique de cet exode provoqué par le Québec et par ses campagnes de recrutement? « On ne sait pas exactement, mais le délégué général du Québec à Bruxelles nous a souligné que, là-bas, on ne semblait pas s'en alerter », a signalé hier en conférence de presse Louis Beaulieu, président de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Au consulat belge, hier, on n'était pas au courant de la situation.

Ce n'est pas la première fois que le Québec va piger à l'extérieur en santé. En 2000, il a notamment réussi à attirer 180 infirmières françaises.

Les psychiatres acceptent une entente qui favorisera les services en région

Presse Canadienne

LES PSYCHIATRES du Québec ont conclu un accord de principe avec le gouvernement Landry, qui propose des mesures novatrices afin de régler les problèmes de pénurie de psychiatres en périphérie des grands centres urbains.

Ils ont accepté à l'unanimité de consacrer le tiers de l'augmentation de 9 % de la masse salariale accordée par le gouvernement, dans un contrat de quatre ans, à la bonification des salaires de ceux qui acceptent de se diriger dans ces régions.

Les hausses d'honoraires ne seront pas distribuées également entre les médecins. La rémunération de ceux qui décideront d'aller pratiquer dans les régions sera bonifiée de 10 à 40 % selon le cas.

« Nos membres ont choisi de trouver eux-mêmes des pistes de solution et, par le biais de cet accord, ils contribuent personnellement à remédier à la pénurie de psychiatres en région », a souligné hier le président de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ), Brian Bexton.

Celui-ci croit d'ailleurs que cet exemple de mesures non coercitives, qui visent à recruter des professionnels de la santé en région,

pourrait être suivi par d'autres médecins spécialistes.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le Dr Yves Dugré, est d'avis que « l'initiative de l'AMPQ est un exemple pratique de l'implication et de la volonté des médecins spécialistes de régler la répartition des effectifs médicaux en région ».

Pour le trésorier de l'AMPQ, le Dr Pierre-Paul Yale, « il s'agit d'une solution novatrice et très avantageuse que les psychiatres posent sur la table aujourd'hui. Je crois qu'il s'agit d'une première dans le domaine de la santé au Québec. Nous sommes maintenant mieux en mesure d'assurer des soins psychiatriques efficaces en région. »

Au cours des dernières années, les régions dites intermédiaires et certaines régions en périphérie des grands centres urbains n'arrivaient pas à combler le manque de psychiatres, ce qui occasionnait des situations très difficiles, tant pour les centres hospitaliers que pour la communauté.

L'accord de principe sera signé la semaine prochaine. Les mesures proposées entreront en vigueur le 1^{er} juillet.

SOLDE de liquidation du printemps Offrez un cadeau durable

N'oubliez pas la fête des Mères le 13 mai

RABAIS JUSQU'À 70%

Verres en acrylique \$1.99 Cour.: 7.99	Ens. pour pâtes 5 pièces Grand bol 12 po et 4 bols 8 po \$14.99 Cour.: 59.99	Panier à pique-nique 21 pcs Pour 4 pers.: assiettes, tasses, fourchettes, couteaux et cuillères \$24.99 Cour.: 59.99
Ensemble à sauté antiadhésif 3 pièces \$9.99 Cour.: 29.99	Ens. de 4 verres sur pied Bormioli Formats variés \$12.99 Importé d'Italie Cour.: 39.99	Plats de service en céramique peints à la main Pour 4 pers.: Assiette 18 po ou bol 13 po \$14.99 Assiette 2 sections \$12.99 Cour. jusqu'à: 59.99
Chandelier en fer forgé hauteur 13 po \$14.99 Cour.: 29.99	Ens. à café 4 pcs plaqué argent \$39.99 Cour.: 129.99	Service de vaisselle pour 8 \$59.99 Cour.: 129.99
Batterie antiadhésive 10 pièces Phillippe Richard Prime ens. de 4 ustensiles en nylon \$99.99 Cour.: 299.99	Batterie de cuisine en acier inox 18 po 10 pcs Cuisine International Carrera Fond triple couche Importée d'Italie \$249.99 Cour.: 599.99	MARMITE GRATUITE! VALEUR DE \$100 Marmite 16 pintes gratuite à l'achat d'une batterie Carrera 10 pièces

BENIX & Co. 7335 Boul. DECARIE Angle Jean Talon Metro Namur

3213 AUTOROUTE 440 Chomedey, Laval, en face du Carrefour Laval à côté de Yellow Plus

LE FAUBOURG - STE. CATHERINE

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ
Lun.-mer. 10 h à 18 h - Jeu.-ven. 10 h à 21 h
- Sam. 9 h à 17 h - Dim. 10 h à 17 h
Faites vite pour profiter du meilleur choix. Nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bovet
POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

Pour vos voyages d'affaires, pour un mariage ou une graduation

100\$ de RABAIS sur notre complet marine à 475\$ de SAVILE ROW

100% laine, 3 boutons ou devant croisé, pantalon à plis.

Disponible dans toutes les tailles: courtes, moyennes, demi-corpulent et élancées, de 36 à 46.

PRIX COURANT 475\$
-100\$ de RABAIS
374.99

RETOUCHES GRATUITES

Léger supplément pour tailles fortes, élancées et très élancées, de 48 à 60

• MONTRÉAL - CENTRE-OUEST: Fairview Pointe-Claire - Centre Rockland
• MONTRÉAL - EST: 4475, boul. Métropolitain Est - Galeries d'Anjou • LAVAL: Carrefour Laval
• MONTRÉAL - RIVE SUD: Promenades St-Bruno - Place Portobello, Brossard • REPENTIGNY: Galeries Rive-Nord
• TROIS-RIVIÈRES (voisin du St-Hubert): Place des Forges • QUÉBEC: Place Sainte-Foy - Galeries de la Capitale

Convention collective imposée chez Gildan

Les employés obtiennent une hausse de 2,5% et un montant forfaitaire de 150\$

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La compagnie Gildan Activewear, fabricant de t-shirts qui ne cesse d'annoncer des bénéfices mirobolants, dont un bénéfice record de 0,66 \$ par action à son deuxième trimestre, vient de se voir imposer une première convention collective d'une année par l'arbitre Jean-Guy Clément, du ministère du Travail.

Celui-ci a décrété que les 150 employés de l'usine de la rue Clark bénéficieraient d'une augmentation salariale de 2,5 % pour l'année et d'un montant forfaitaire de 150 \$ par personne. Les employés gagnent actuellement entre 8,50 \$ et 9 \$ l'heure.

De plus, le Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI-FTQ) se voit reconnaître le droit de négocier au nom de ses membres, d'avoir le libre accès à l'usine et de représenter l'ensemble des salariés en vertu du principe de l'atelier fermé.

Le président du Conseil conjoint québécois du SVTI, Tino Ciampanelli, soutient qu'il s'agit d'une victoire sur un employeur difficile qui n'a cessé de mettre des bâtons dans les roues du syndicat depuis son accréditation en juillet 1999.

En effet, à compter de cette période, l'employeur avait fait des mises à pied massives pour contrer la syndicalisation. Le nombre d'employés, à 99 % des femmes des communautés culturelles, est passé de 400 à 150 actuellement.

Le Fonds de solidarité de la FTQ, qui a investi 36 millions dans l'entreprise en 1996, s'était informé de l'état des relations de travail au moment de son injection de fonds. Mais, comme le souligne le directeur des relations publiques, Guy Versailles, l'organisme maintient des cloisons étanches entre la mission de la FTQ qui est de promouvoir la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail et les fins du Fonds qui sont d'obtenir les meilleurs rendements et les meilleures performances pour ses investissements.

Les assises de l'UMQ s'ouvrent aujourd'hui

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

CE SONT DES assises annuelles chargées promettant des discussions pointues qui s'amorcent aujourd'hui à Mont-Tremblant pour les élus municipaux alors que plusieurs sujets chauds seront débattus à la suite des discours des ministres Pauline Marois, Louise Harel et Serge Ménard et du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Jean Charest.

Quatre blocs traitant de l'actualité dans le monde municipal ont été ajoutés au programme des 80^{es} assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Il s'agit de la régionalisation des municipalités, de la nouvelle carte policière, de la gestion de l'eau et du renforcement des municipalités régionales de comté (MRC).

Le président de la Commission des assises 2001 de l'UMQ, Marc Croteau (président de la Communauté urbaine de l'Outaouais et maire d'Aylmer) a expliqué qu'en plus de ces questions, les 1200 délégués seront appelés à prendre connaissance des suivis des sujets traités lors des dernières discussions avec le gouvernement.

Pour des maires et conseillers, ces assises sont les dernières à titre d'élus car plusieurs perdront leur poste à cause des fusions et des élections municipales de novembre.

Dans le dossier de la réorganisation policière, l'UMQ est d'avis que des imprécisions menotent les élus alors que plusieurs inconnues demeurent. Le ministre Ménard devra répondre à plusieurs questions. Ce ne sont pas seulement les élus locaux qui s'interrogent encore sur la nouvelle carte policière,

mais aussi les directeurs de police et le sujet est à l'ordre du jour de leur colloque annuel qui se tient actuellement à Rimouski.

Quant à la gestion de l'eau, a souligné M. Croteau, c'est beaucoup plus que l'eau potable. «C'est la gestion de l'eau de surface, des puits, etc. Les nouvelles normes imposées par Québec représentent aussi de nouveaux coûts dans chaque communauté, ce qui touche principalement les contribuables», a-t-il précisé.

Pour ce qui est du renforcement des MRC, M. Croteau a mentionné que plusieurs municipalités ne sont pas assujetties aux fusions parce qu'elles ont une vocation très rurale. «Des 96 MRC, explique-t-il, 51 vont voir leurs pouvoirs augmenter.»

La vice-première ministre Marois et sa collègue Harel seront ce matin à l'assemblée d'ouverture des assises 2001 de l'UMQ. En plus d'entendre ces deux importantes membres du cabinet Bernard Landry, les congressistes écouteront le député-maire de Montpellier, en France, Georges Frèche. Quant au chef du Parti libéral du Québec, il s'adressera aux délégués samedi lors de la dernière journée des assises.

Les maires devront élire au nouveau président, poste vacant depuis quelques semaines avec la démission de Guy LeBlanc, qui était maire de Trois-Rivières et qui est devenu président de la Commission municipale du Québec. Il est de plus en plus question que Gilles Vaillancourt, maire de Laval, soit intéressé à faire un retour à titre de président de l'UMQ.



PROTÉGEZ VOTRE FOURRURE CET ÉTÉ... ELLE VOUS LE RENDRA L'HIVER PROCHAIN!

Jusqu'au 31 mai 2001, profitez d'une réduction de 20 % sur tous les services d'entretien des fourrures, y compris l'entreposage, la réparation, la remise à la mode et les retouches.

Pour plus de renseignements quant à notre service de cueillette sans frais et à nos prochaines séances d'information sur la remise en état, communiquez avec votre magasin Holt Renfrew.

HOLT RENFREW la liberté d'être.

RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE (514) 842-0914 www.holtrenfrew.com

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à 50%
GRANDE VENTE DE LIQUIDATION

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R
L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière
(514) 344-1400

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

CONSULTATION GÉNÉRALE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTITULÉ : LE RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 11 septembre 2001 dans le cadre de la consultation générale sur le document de référence intitulé: *Le régime public d'assurance automobile du Québec*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement au plus tard le 17 août 2001. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : Mme Lise St-Hilaire, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, Edifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.01, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : lsthilaire@assnat.qc.ca.

Association d'Entraide Ville-Marie inc.

CANCER : Soins palliatifs à domicile
Soins professionnels gratuits et
Soutien bénévole
(514) 272-7200

Depuis 1973

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 2001-05-09

1 ^{er} numéro 408822 25 000 \$ numéro décomposable	2 ^e numéro 968534 50 000 \$ numéro décomposable
3 ^e numéro 373159 100 000 \$ numéro décomposable	4 ^e numéro 812798 ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

6/49 Tirage du 2001-05-09

03 05 07 10 30 43
Numéro complémentaire: 23

4/9 Tirage du 2001-05-09

03 14 33 36 45 46
Numéro complémentaire: 39

Promotion Double Jeu Tirage du 2001-05-09

6/49 + 4/9

10 24 28 48

*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 4/9 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco Tirage du 2001-05-09

04 05 10 13 24
26 27 28 31 49
50 52 53 55 57
59 64 65 67 70

Extra Tirage du 2001-05-09

NUMERO 097265

Chiffres Tirage du 2001-05-09

3 4
142 4843

Le jeu doit rester un jeu.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q. cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Sports Rousseau Et Que Ça Roule!

ULTRA WHEELS SQ9 BIOFIT HOMME ET FEMME
• Bottine BIOFIT avec lacage QUICKFIT
• Chassis ALUMINIUM ULTRA HIGH-LOW
• Roues avant 76mm et arrière 80mm
• Roulements à billes ABEC-7

MISSION
MISSION PROTO-SI
• Chassis ALUMINIUM VIOLATOR HI-LO MISSION
• Roues LABEDA SHOOTER 80mm arrière 72mm avant
• Roulements à billes ABEC-3

ULTRA WHEELS UTAH HOMME ET FEMME
• Bottine "SOFT-BOOT design"
• Roues 76mm x 82A
• Roulements à billes ABEC-5
• Chassis COMPOSITE

RÉG.:229.99 **199⁹⁹**

RÉG.:169.99 **149⁹⁹**

RÉG.:269.99 **199⁹⁹**

VILLE ST-LAURENT
612, boul. Ste-Croix
(514) 747-6072

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3597, boul. St-Jean
(514) 626-7235

MONTRÉAL
5916, rue Papineau
(514) 274-4429

POINTE-AUX-TREMBLES
12510, Sherbrooke Est
(514) 645-1291

GREENFIELD-PARK
3261, boul. Taschereau
(450) 926-0660

LAVAL (Méga centre)
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-8440

Heures d'ouverture : MÉGA MAGASIN LAVAL: lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Les autres magasins: lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Certains modèles, grandeurs ou couleurs peuvent manquer dans certains magasins. Ces prix solides sont pour la merchandise en magasin et sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2001.

QUÉBEC

La Commission sur le déséquilibre fiscal démarre



Le premier ministre Bernard Landry a procédé, hier, à la présentation des membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec. À ses côtés, le président de la Commission, Yves Séguin.

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La Commission sur le déséquilibre fiscal entre Ottawa et Québec, qui est présidée par l'ancien ministre Yves Séguin, sera un outil pédagogique susceptible de promouvoir tant la souveraineté qu'un véritable fédéralisme, estime le premier ministre Bernard Landry.

En conférence de presse hier, M. Landry et la titulaire des Finances, Pauline Marois, ont donné le coup d'envoi de la commission qui doit remettre son rapport à la fin novembre.

Selon M. Landry, l'exercice commandé à l'ancien ministre de Robert Bourassa a été rendu nécessaire par « l'étranglement » financier du Québec qui fait que « les besoins sont aux provinces tandis que l'argent est à Ottawa ». Même les fédéralistes y trouveront leur compte, prédit M. Landry car le véritable fédéraliste ne peut que s'inquiéter du fossé actuellement creusé entre Ottawa et les provinces quant à la marge de manoeuvre financière des gouvernements.

Yves Séguin, plus prudent, a souligné le constat unanime des provinces quant à l'existence d'un « problème » en matière de

transferts fiscaux. La réponse à ce problème n'est pas nécessairement un changement de structure politique, a-t-il fait valoir, ajoutant que la commission se penchera également sur le système de transferts fiscaux entre Washington et les États américains.

Québec a éprouvé bien des problèmes à trouver des membres à cette commission dont la création avait été annoncée il y a plus d'un mois. M. Landry parlait hier des « meilleurs experts disponibles ». Les membres sont Anne Marie D'amours, des HEC, présidente de Capimont Technologies, Andrée Lajoie, réputée professeur de droit à l'Université de Montréal, une spécialiste du pouvoir fédéral de dépenser, consultée par la commission Bélanger-Campeau à l'époque. On retrouve aussi Renaud Lachance, professeur aux HEC; Nicolas Marceau, nommé sous peu professeur à l'UQAM en science économique; Alain Noël, qui deviendra aussi titulaire à l'Université de Montréal, en sciences politiques, et Stéphane Saintonge, avocat fiscaliste du cabinet Legault Joly Thiffault.

Le budget de la commission oscillera entre 1 et 2 millions, prévoit-on.

POUR UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE CONFORTABLE



Soulagement hypothécaire extra-fort.

Notre Prêt hypothécaire à taux ultime offre des économies considérables la première année et les suivantes.

Si la recherche d'une hypothèque résidentielle vous donne mal à la tête, relaxez. Le soulagement est à votre portée. Voici le Prêt hypothécaire à taux ultime de La Banque TD et de Canada Trust.*

Le Prêt hypothécaire à taux ultime offre un taux d'intérêt annuel de 4,95 % la première année. Mais les économies ne s'arrêtent pas là!

Pour le reste de votre terme de 5, 7 ou 10 ans, vous obtenez un taux garanti inférieur au taux fixe annoncé en vigueur à l'obtention du prêt hypothécaire.†

Besoin d'un peu d'argent pour vous installer?

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE
À TAUX ULTIME
Économies. Souplesse. Valeur.

4,95%

Vous pouvez choisir des paiements moins élevés pour la première année calculés selon le taux le plus bas. Vous pouvez également payer le même montant pour la durée complète de l'hypothèque.

La Banque TD et Canada Trust vous guideront pas à pas dans le processus hypothécaire. Cela fait partie de notre engagement de veiller à ce que vous obteniez le prêt hypothécaire qui répond le mieux à vos besoins.

Le Prêt hypothécaire à taux ultime : un produit hypothécaire confortable et sans tracas.

Asseyez-vous. Mettez-vous à l'aise. Appelez-nous.

1 800 998-9977

BANQUE TD



Canada Trust

Santé: Québec veut nommer un protecteur des usagers

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le commissaire aux plaintes du réseau de la santé devrait devenir un véritable « protecteur des usagers », prévoit un projet de loi discuté hier par le Conseil des ministres, qui souhaite le déposer avant l'échéance du 15 mai.

Selon les renseignements obtenus hier, le projet de loi parrainé par le ministre Rémy Trudel reprendra à la lettre les recommandations d'un avis fourni par la commissaire aux plaintes, Rosette Côté, en décembre dernier. M^{me} Côté était d'autant plus à même de suivre le cheminement de ses propositions qu'elle est devenue, après un séjour à la commission

Clair, chef de cabinet du ministre Trudel.

Pour couper l'herbe sous le pied au chef libéral, Jean Charest, qui avait mis de l'avant l'idée d'une charte des malades, Pauline Marois, alors à la Santé, s'était engagée à élargir le mandat du commissaire aux plaintes, un poste qui avait été créé sous Marc-Yvan Côté.

La commissaire Côté préconisait la création d'un poste de « protecteur des usagers », « doté d'un mandat de surveillance du respect des usagers ». Cet ombudsman aurait le mandat de recevoir, ultimement, les plaintes des patients.

Le projet de loi instaure un régime de « plaintes à deux paliers » qui remplacerait le mécanisme actuel à trois étapes. Deux passages obligés de 45 jours chacun, pour qu'une plainte chemine au niveau de l'établissement et de la région d'abord, seraient ramenés à un seul exa-

men par l'établissement qui assure le service, un délai maximum de 60 jours. On prévoira aussi un commissaire local qui traitera les plaintes au niveau des établissements.

Dans les cas où l'utilisateur est insatisfait de la décision malgré la tentative d'ajustement de l'établissement, le projet de loi assurera l'examen de la plainte « par la personne la plus indépendante et crédible possible des intéressés en cause », le protecteur des usagers.

M^{me} Côté préconisait aussi de clarifier les recours possibles par les usagers au niveau local, les conseils d'administration des établissements devaient établir des procédures plus transparentes. En outre, depuis l'affaire Gabriel Lessard — un patient qui avait accepté de participer à un protocole de recherche avant de mourir du cancer —, ces traitements novateurs seront soumis aussi aux questions du protecteur.



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©
Rosette Côté, commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux.

Fonctionnaire acquitté de l'accusation d'avoir accepté un pot-de-vin

Presse Canadienne

CHICOUTIMI — Le fonctionnaire à la retraite de la Société d'assurance automobile du Québec Léo Filteau a été acquitté hier de l'accusation d'avoir accepté un pot-de-vin.

En 1994, Léonidas Dufour se présente au bureau de la SAAQ. Il finit par obtenir son permis de conduire. Peu de temps après, Dufour raconte à qui veut l'entendre qu'il a glissé un billet de 100 \$ dans les poches du fonctionnaire pour obtenir son permis.

De fil en aiguille, Léo Filteau se retrouve devant la justice. En 1996, un jury le reconnaît coupable d'avoir accepté un pot-de-vin. Plus tard, la Cour d'appel du Québec casse cette décision en alléguant que le jury n'avait pas saisi la notion du doute raisonnable et retourne Filteau en procès.

Le juge Rosaire Desbiens, de la Cour du Québec a coupé court, hier, à cette affaire en acquittant Léo Filteau séance tenante.

Le juge en est arrivé à la conclusion que le témoignage de Léonidas Dufour était truffé de contradictions alors que celui du fonctionnaire était impeccable.

Sept-Îles devra prolonger son aqueduc pour 1000 résidents sans eau potable

BRUNO BISSON

LE MINISTRE de l'Environnement du Québec, André Boisclair, va ordonner à la municipalité de Sept-Îles de prolonger son aqueduc dans le district de la Rive, où vivent environ 1000 résidents aux prises avec une eau potable contaminée depuis presque 15 ans.

L'avis d'ordonnance ministérielle a été rendu vendredi dernier et laisse 15 jours, pour commentaires, à la Ville de Sept-Îles et aux citoyens concernés. Après quoi, si la nature de l'ordonnance n'est pas changée, la municipalité bénéficiera d'un délai de six mois pour produire les plans et devis du futur aqueduc ainsi que l'échéancier précis des travaux, qui pourraient coûter, selon la solution technique retenue, entre 4 et 12 millions.

Le ministre Boisclair veut ainsi mettre fin à une situation de plus en plus dangereuse et incertaine pour la santé des résidents concernés. En février dernier, la direction régionale de la santé publique a émis un avis d'ébullition d'eau, en soulignant que les matières trouvées dans des échantillons (du

plomb, du chrome, des coliformes, des bactéries anaérobies, etc.) pouvaient représenter un danger pour la santé. Vraisemblablement, cet avis public de la DSP restera en vigueur jusqu'au branchement du nouvel aqueduc sur le réseau existant de Sept-Îles, soit d'ici deux ans environ.

Le président du comité des citoyens du district de la Rive, Jacques Delagrave, a réagi avec satisfaction à cette annonce très attendue des 350 propriétaires de maisons non desservies. Mais il n'était pas exubérant.

« On attendait plus, a-t-il dit, hier, à La Presse. Le ministre n'a prévu rien de concret quant aux égouts et nous allons essayer d'obtenir un engagement plus ferme. Pour nous, toutes les données du problème convergent vers cette solution, qui apparaît comme la seule susceptible d'empêcher la détérioration de l'environnement dans tout le secteur des Plages. »

Le projet d'ordonnance du ministre Boisclair prévoit seulement que Sept-Îles devra produire, dans les six mois, « une analyse des solutions envisagées pour résoudre

de façon permanente le problème de gestion des eaux usées dans le secteur des Plages ».

De l'avis du ministre, la Ville est la première à blâmer pour la contamination de la nappe phréatique qui est due en grande partie aux installations sanitaires individuelles (fosses, champ d'épuration, etc.), qui fuient souvent dans le sous-sol, et qui peuvent de ce fait rendre non potable toute l'eau de la nappe sans aucun autre apport externe de polluants.

Or, au Québec, depuis 1982, c'est aux villes qu'il incombe de vérifier l'état des fosses septiques, et d'exiger des travaux de restauration quand elles fuient.

Le district de la Rive, aussi appelé « secteur des Plages », est un quartier de Sept-Îles qui s'est développé d'abord à la manière d'un coin de villégiature, en bord de mer, sur un territoire non municipalisé qui fut ensuite annexé à la municipalité. Pour cette raison, la Ville a toujours refusé de prolonger ses réseaux d'eau dont le coût aurait été partagé par tous les Septiliens.

Plus récemment, les développements immobiliers dans la portion ouest du secteur des Plages ont été desservis, mais la Ville a persisté dans son refus de prolonger ces services vers l'est. Entre-temps, en 1986, le MENV constatait les premiers signes de contamination de la nappe d'eau, qui est fragile parce que peu profonde et prise dans un sol granulaire.

L'exploitation de l'aéroport de Sept-Îles, situé juste au nord du quartier contaminé, a largement contribué, depuis le début des années 90, à accélérer la dégradation de la nappe d'eau, à cause, surtout, des sels de déglaceage.

Une première ordonnance, rendue par le prédécesseur du ministre Boisclair, Paul Bégin, avait déjà frappé la municipalité, il y a deux ans, pour la forcer à produire une étude hydrogéologique et un état des installations septiques du district de la Rive. Selon l'avis d'ordonnance du 4 mai, les solutions retenues par la Ville auraient été insuffisantes pour assurer que les résidents ne couraient aucun risque.

Grand jeu de chaises musicales chez les sous-ministres

DENIS LESSARD

QUÉBEC — C'était la fin du jeu de chaises musicales chez les mandarins du gouvernement du Québec, hier. Depuis son arrivée, Bernard Landry aura changé les sous-ministres de tous les ministères importants.

Le Conseil des ministres confirmait hier le déplacement de Michel Boivin, secrétaire du Conseil du Trésor, un poste névralgique, à celui moins important de sous-ministre des Ressources naturelles. M. Boivin, longtemps appuyé par Hubert Thibault (le chef de cabinet de Lucien Bouchard) avait eu des frictions avec de nombreux sous-ministres lors de la dernière revue de programmes. Il s'était frotté aussi à Jean Saint-Gelais, alors aux Finances. Celui-ci est passé depuis au poste clé de secrétaire général du gouvernement, le patron de l'ensemble des sous-ministres.

Pour remplacer M. Boivin, on a choisi Diane Jean, longtemps au Trésor et à l'Environnement comme sous-ministre en titre.

Jean-Paul Beaulieu quitte les Ressources naturelles pour les Transports. Guy Chevette avait recruté cet ex-président de la Société d'habitation du Québec quand il était à l'Énergie. Il le ramène de nouveau avec lui.

Un ancien chef de cabinet de Lucien Bouchard, Gilbert Charland, devient finalement sous-ministre en titre à l'Environnement.

Aussi bien connu du monde politique, Jean-Yves Duthel, du cabinet de Bernard Landry à l'époque du gouvernement Lévesque, devient secrétaire adjoint au Conseil exécutif. Il était jusqu'ici vice-président aux communications à la Société générale de financement. M. Duthel s'occupera de coordonner les communications du gouvernement, un poste que laisse Hélène Latouche qui devient sous-ministre adjointe aux Régions.

Autre surprise, André Trudeau, sous-ministre aux Transports, passe à l'Emploi et à la Solidarité. Ce mandarin vétérinaire, ancien sous-ministre de la Santé, y retrouvera Jean Rochon avec qui il a travaillé en 1994.



Ne restez pas pris avec le même taux.

Vous avez 18 mois avant de vous fixer. Si un taux plus avantageux se présentait dans les 18 mois suivant la signature de votre hypothèque convertible de la Banque Laurentienne, vous pourriez en profiter sans frais.

Prêt hypothécaire
CONVERTIBLE

6,45%*
sur 18 mois

N'hypothéquez pas
votre liberté: rencontrez
vite un conseiller de
la Banque Laurentienne.

1 800 BLC-1846
www.banquelaurentienne.com



**BANQUE
LAURENTIENNE**

* En se basant sur l'hypothèse d'un prêt de 100 000 \$ à un taux de 6,45 % pour un terme de 18 mois amorti sur 25 ans, le coût d'emprunt exprimé sous forme de pourcentage serait de 6,45 %. Taux en vigueur au moment de la mise sous presse; sujet à changement sans préavis. Prêts sujets à l'approbation du crédit. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre.

Au vent fou
L'entrepôt

- Skis nautiques
- « Wakeboards »
- « Wet Suits »
- Tubes
- Planches à voile
- « Beach Wear »
- Kayak (vente et location)
- Camp de « Wakeboard »

inscrivez-vous
3839, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal
Tél. : (514) 640-3001 • 1 800 336-2126
Web : www.auventfou.com

Camps d'été en cuisine pour enfants et adolescents

ACADEMIE CULINAIRE
360, Camp-de-Mars, Montréal
www.academieculinaire.com
(514) 393-8111

| VIRAGE À DROITE |

Une coalition sonne l'alarme

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Une coalition regroupant des handicapés et des personnes âgées, de même qu'un avocat des accidentés de la route, Marc Bellemare, s'élèvent contre l'intention manifeste du ministre des Transports, Guy Chevrette, de généraliser dès l'an prochain le virage à droite sur les feux rouges (VDFR).

M^e Bellemare et la Coalition contre le virage à droite dressent un portrait nettement moins positif que le ministre des cinq premiers mois du projet pilote expérimenté dans 26 municipalités. Ils jugent notamment qu'il ne faut pas considérer le VDFR inoffensif parce qu'on n'a recensé que neuf accidents, dont un seul a fait un blessé, léger.



Guy Chevrette

La coalition entend en faire la démonstration en conférence de presse, mardi, à l'aide de films tournés à des intersections de Joliette et Drummondville, deux des villes où il est autorisé depuis le 15 janvier. « Même s'il n'y a semble-t-il que neuf accidents, on voit des obstacles majeurs pour les personnes à mobilité réduite », explique un des porte-parole de la coalition, Serge Poulin, du Regroupement des aveugles et amblyopes.

« On voit des automobilistes qui s'avancent beaucoup sur la ligne piétonnière pour vérifier s'ils peuvent tourner. Lorsqu'un non-voyant s'amène, ça lui cause un problème. Et c'est sans compter les automobilistes qui ne s'arrêtent pas du tout avant de tourner. » Selon M. Poulin, beaucoup de handicapés ont décidé de ne plus sortir sans accompagnement dans ce contexte.

Ce dernier s'inquiète en outre des rumeurs qui circulent selon lesquelles plusieurs quartiers de Montréal, dans l'actuelle banlieue et dans l'Est, seraient aussi touchés par l'extension du projet, à la seule exception du centre-ville. Pour toutes ces raisons, la coalition exige au moins de participer à l'évaluation du projet pilote, en septembre.

Quant à M^e Bellemare, il estime paradoxal que le ministre fasse du VDFR un cheval de bataille au moment même où le bilan routier se détériore au chapitre des décès et des accidents avec blessés.

« Le ministre des Transports est en quelque sorte la conscience du Québec en matière de sécurité routière, notre rempart contre les comportements erratiques sur les routes. Je ne vois pas comment M. Chevrette peut s'acharner à promouvoir le virage à droite. D'autant plus qu'il n'y a aucun mouvement social palpable qui appuie cette initiative. »

Aux États-Unis, où il est permis partout sauf à New York, on a dénombré il y a deux ans 1000 morts et 80 000 blessés liés au VDFR, souligne l'avocat. À Toronto, l'an dernier, il a été associé par la police à 9 morts et 3400 blessés. « Dans un sondage, 55,8 % des Américains ont avoué qu'ils n'arrêtaient pas avant de tourner à droite. »

M^e Bellemare reproche au ministre de minimiser les accidents survenus dans le cadre de l'expérience pilote. Ils se sont quand même produits dans un contexte idéal, dit-il, puisque les policiers sont plus vigilants et que les automobilistes, pas encore rompus à la pratique, sont hésitants. « Là, les gens font peut-être un arrêt, mais ils ne le feront pas tout le temps », conclut-il.

| TÉLÉPHONE CELLULAIRE |

La SAAQ penche plus en faveur de l'éducation que de l'interdiction au volant

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — La Société de l'assurance automobile du Québec est beaucoup plus encline à mener une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation du téléphone cellulaire en voiture qu'à en recommander l'interdiction, comme dans certains pays européens.

C'est du moins ce qui ressort d'une entrevue avec un expert de la SAAQ, Patrice Letendre, alors que la société s'appête à rédiger ses recommandations au ministre des Transports, Guy Chevrette. « Il n'y a pas d'hécatombe », note M. Letendre. « Dans certains pays, ils ont peut-être légiféré trop rapidement. »

En Ontario, cette semaine, un homme et son fils sont morts quand un train a embouti leur véhicule. Il semble que l'automobiliste a été distraité par un appel. Réagissant à cette tragédie, le ministre des Transports de l'Ontario, Brad Clark, a annoncé hier qu'il allait consulter les autres provinces canadiennes sur la question de l'utilisation du cellulaire en voiture avant d'agir.

Au Québec, la réflexion de la SAAQ est déjà très avancée. Elle a en main une récente étude de l'Université de Montréal qui démontre que les personnes utilisant un téléphone mobile courent 38 % plus de risques d'être impliqués dans un accident de la route. La SAAQ a cependant demandé aux chercheurs un complément d'étude afin de vérifier, au-delà de cette corrélation statistique, si le fait de parler au téléphone comporte en lui-même un risque suffisant pour justifier des mesures législatives. Les résultats sont attendus sous peu.

Patrice Letendre souligne que le risque identifié par l'étude augmente avec la fréquence d'utilisation du téléphone et que ce sont les grands utilisateurs, qui font ou reçoivent 135 appels par mois, qui flirtent avec le 38 %. À partir de l'étude de l'UdM, la SAAQ a extrapolé qu'environ 4000 accidents pouvaient être attribuables au cellulaire jusqu'à maintenant. Statistiquement, note M. Letendre, ce n'est pas beaucoup.

La SAAQ a néanmoins quatre options dans son jeu, du statu quo à l'interdiction de téléphoner en roulant, en passant par une campagne de sensibilisation et l'obligation de recourir au système de mains libres.

Des pays comme la France, l'Espagne, l'Italie, le Brésil et le Portugal ont pris le chemin de l'interdiction. Certains États américains y songent aussi. Mais Patrice Letendre souligne que les pays leaders en matière de sécurité routière, particulièrement l'Australie, n'en sont pas là. Et c'est sans compter que le cellulaire a son utilité en matière de secours ou de gestion de la circulation, ainsi que pour les voyageurs de commerce et d'autres travailleurs.

Le système mains libres comporte l'avantage de laisser au conducteur ses deux mains pour le volant, mais une étude réalisée en Colombie-Britannique démontre qu'il s'agit d'un avantage bien relatif. « Le problème n'est pas de tenir ou pas le téléphone, explique M. Letendre. C'est la nature de la conversation qui fait que c'est dangereux. » En clair : le « Chéri, as-tu besoin de lait ? » est nettement moins problématique qu'une conversation sur votre divorce avec l'avocat de votre mari ou de votre femme.

Ces facteurs rapprochent la SAAQ d'une approche plus graduelle, qui commencerait par une campagne de sensibilisation. « Habituellement, c'est sage au niveau social », dit Patrice



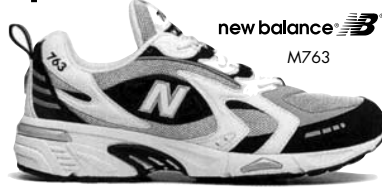
Photothèque MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Selon une étude, les personnes utilisant un téléphone mobile courent 38% plus de risques d'être impliqués dans un accident de la route.

Letendre. Cela laisserait également la place à une réflexion plus vaste sur d'autres aspects de la modernisation technologique et leur impact sur la conduite automobile : des gadgets « vision de nuit » des voitures de luxe au concept du bureau mobile (fax à bord, etc.).

Enfin, sachez que l'expert de la SAAQ n'a pas de téléphone mobile dans sa voiture. « J'aime trop ma liberté, dit M. Letendre. Dans l'auto, j'aime avoir la paix. J'écoute de la musique. »

On supporte les pieds d'athlètes



DES LARGEURS POUR SATISFAIRE TOUTS VOS BESOINS. POUR COURIR, MARCHER ET S'ENTRAÎNER OU JUSTE ÊTRE À L'aise.

Spécialiste de chaussures athlétiques depuis 1985

boutique
 6579, rue Saint-Denis, Montréal (514) 272-9267

endurance.montrealplus.ca
 Métro Beaubien / Stationnement disponible

Un député libéral refuse d'aider un sympathisant de l'Alliance

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA — Un ancien combattant de la région de Toronto qui voulait obtenir de l'aide de son député libéral au mois de mars s'est buté à une fin de non-recevoir surprenante. Pas question de s'occuper de son dossier puisqu'il n'avait pas voté du bon bord lors des dernières élections fédérales.

Dévoilée hier, cette affaire a mis les libéraux fédéraux dans l'embarras. Un après l'autre, les membres du parti ont dû admettre qu'ils n'auraient jamais agi de la sorte.

Le premier ministre Jean Chrétien a toutefois eu une réaction mitigée. « J'ai parlé avec le député et il a dit qu'il était prêt à aider ce monsieur », s'est-il borné à affirmer à la Chambre des communes.

Plus tard, un porte-parole de M. Chrétien a précisé que la page était tournée puisque Tom Wappel — qui était absent d'Ottawa hier — avait accepté de corriger son erreur.

Aveugle et à demi sourd, Jim Baxter est un ancien combattant de 81 ans. Le 19 mars dernier, il écrivait à son député pour lui demander de l'aide afin de démêler un problème avec le gouvernement fédéral. Le député Wappel lui a répondu ce qui suit (la lettre a été rendue publique) :

« Je suis perplexe. Selon mes dossiers, vous m'avez appuyé dans le passé. Pourtant, il semble que lors des dernières élections, vous avez appuyé un candidat de l'Alliance canadienne. Comment se fait-il que vous me demandez de l'aide alors que vous ne me jugez pas assez bon pour voter pour moi? Peut-être que mes dossiers sont erronés. Informez-moi s'il vous plaît. »

Un autre député libéral était dans le pétrin, hier. Mais, dans son cas, il y a eu des excuses. Andrew Telegdi, qui représente une circonscription ontarienne, a dit à la Chambre des communes, qu'il regrettrait d'avoir comparé les pratiques d'expulsion canadiennes à celles du régime nazi.

Il déplorait que la décision de dépouiller le présumé criminel de guerre Helmut Oberlander de sa citoyenneté canadienne soit prise par le gouvernement fédéral plutôt que par les tribunaux.

Plusieurs députés alliencistes songent à former un groupe indépendant

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Si la crise qui secoue l'Alliance canadienne n'est pas résolue d'ici une semaine, selon des sources, plusieurs députés de la formation songent à quitter le caucus et à former un groupe indépendant à la Chambre des communes.

Douze est le chiffre magique pour pouvoir être reconnu comme parti officiel aux Communes, et profiter de tous les avantages financiers assortis à ce privilège. Selon des sources à l'Alliance, qui refusent pour l'instant d'être identifiées, les opposants à Stockwell Day au sein du caucus de 66 députés dépassent déjà la douzaine.

Chuck Strahl, l'ancien leader en Chambre de l'opposition officielle, a d'ailleurs lancé un ultimatum à son chef hier à la sortie de la réunion hebdomadaire de l'aile parlementaire de l'Alliance. Il a donné une semaine à M. Day pour régler la crise, sinon il songe à abandonner le navire lors de la prochaine rencontre à huis clos du caucus, mercredi prochain. Il a exhorté ses collègues à se brancher sur la question du leadership.

« Cette affaire doit être réglée avant la prochaine réunion du cau-

cus, a-t-il dit. Ce problème doit être réglé d'une façon ou d'une autre. J'encourage mes collègues à se brancher et à ne pas laisser traîner les choses. La solution qui n'est pas acceptable, c'est de laisser pourrir la situation. » M. Strahl n'a pas dit ce qu'il avait l'intention de faire s'il quittait le parti ; il a seulement précisé qu'il n'était pas question pour lui de se joindre à un autre parti politique.

M. Strahl et sa collègue Val Meredith avaient la veille laissé entendre que M. Day devrait laisser sa place à un chef intérimaire, le temps d'organiser un congrès à la direction. Contrairement à leurs collègues Art Hanger et Gary Lunn, qui avaient demandé la démission du chef, ils n'ont pas été suspendus hier du caucus.

Stockwell Day, qui depuis des semaines évite de parler aux journalistes, a tenté en point de presse hier de minimiser la crise. Il a souligné que ses problèmes n'étaient pas plus graves que ceux des autres chefs de parti. « Le caucus aujourd'hui a réaffirmé le protocole mis au point il y a quelque temps, a répété hier le chef de l'Alliance, et les membres ont appuyé sans dissension ce protocole. Nous sommes arrivés à un moment où il faut se par-

ler les uns les autres. Et la majorité de nos membres désirent que les députés de l'Alliance les représentent. » Le protocole en question réaffirmait l'obligation pour les membres du caucus de ne pas critiquer leurs collègues ou leur chef en public, sous peine de sanctions.

« Si nous permettons à ce genre de distractions de nous éloigner de notre vrai travail, cela se reproduira encore à l'avenir », a affirmé de son côté le député Jason Kenney, l'un des plus fidèles supporters de M. Day.

Stockwell Day a encore aggravé son problème de crédibilité à la tête de l'Alliance canadienne cette semaine en épousant le point de vue d'Israël dans le conflit qui oppose l'État juif aux Palestiniens. Lors d'un discours devant le Congrès juif canadien au début de la semaine, M. Day avait affirmé que les Palestiniens étaient responsables de la crise au Proche-Orient et qu'Israël avait une conduite plus morale que celle de la Palestine.

Hier, le président du Conseil des relations canado-arabes, le docteur Atif Kubursi, a affirmé qu'il étudiait la possibilité d'intenter des poursuites judiciaires contre M. Day. Le chef de l'Alliance canadienne a réagi de façon évasive à la menace, refusant de dire s'il allait

présenter des excuses à la communauté arabe canadienne. Le docteur Kubursi a affirmé que la majorité des membres du conseil d'administration de son organisation était en faveur des poursuites judiciaires contre M. Day. « Nous allons évaluer toute excuse ou regrets venant de M. Day, a-t-il ajouté. »

Le Conseil des relations canado-arabes examine la possibilité de poursuivre M. Day pour incitation à la haine et diffamation contre les 1,2 million d'Arabes et de musulmans du Canada.

John Reynolds, le nouveau leader en Chambre de l'Alliance, a déclaré à la sortie du caucus hier midi que les députés avaient décidé d'un nouveau protocole en ce qui a trait aux discours du chef. Ce dernier devra dorénavant soumettre ses discours aux responsables des portefeuilles concernés au sein de son caucus. Monte Solberg, le critique en matière d'affaires étrangères à l'Alliance, était furieux des déclarations de son chef devant le Congrès juif, affirmant qu'elles contredisaient la politique du parti.

Tous les textes sur la crise à l'Alliance canadienne et les analyses publiées sont disponibles à www.cyberpresse.ca/alliance

Chicane de religion au sein de l'aile québécoise de l'Alliance

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Des groupes religieux tentent de noyauter les instances de l'Alliance canadienne pour sauver la peau du chef Stockwell Day, affirment les dissidents de l'aile québécoise de ce parti.

« Ils sont partout, ils prennent le contrôle tranquillement, ils sont le dernier rempart de Stockwell Day, il le sait très bien et il compte d'ailleurs sur eux », indique à *La Presse* un organisateur allienciste du Québec sous le couvert de l'anonymat.

Selon nos sources, les tensions sont devenues si vives dans le petit groupe allienciste au Québec, que deux clans opposés se distinguent maintenant en parlant des « religieux » et des « non religieux ».

Certains non religieux accusent même leurs frères alliencistes « religieux » d'avoir manœuvré pour évincer Jonathan Sauvé, le candidat pressenti à un des postes de représentant du Québec à la direction nationale pour placer un des leurs.

M. Sauvé affirme avoir pris lui-même la déci-

sion de ne pas se présenter — et de quitter les rangs de l'Alliance canadienne —, mais il reconnaît que les « religieux » sont de plus en plus nombreux et de plus en plus influents au sein de l'aile québécoise du parti.

L'élection, lundi, d'Éric Lanthier, un franco-protestant pratiquant, à la direction nationale n'a fait qu'amplifier les suspicions des alliencistes québécois opposés à Stockwell Day.

M. Lanthier, un chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi en science de l'éducation et en science religieuse, admet qu'il retrouve dans l'Alliance canadienne, et dans son chef, ses valeurs et ses croyances, mais il tient à dissocier sa religion de son engagement en politique.

« Je suis franco-protestant, c'est ma foi, et je suis pro-vie, pas militant, mais pro-vie parce que je suis contre l'avortement, dit-il, mais je ne mêle pas ça avec la politique. »

Éric Lanthier, qui est aussi membre de l'Action démocratique, dit militer d'abord pour des programmes sociaux pour les familles, pour la décentralisation vers les provinces et pour les baisses d'impôts. Il dit aussi bien aimer l'idée

de l'Alliance canadienne de tenir des référendums sur la peine de mort ou l'avortement.

« Je suis à droite, et je suis franco-protestant, je ne m'en cache pas, et je ne m'en suis pas caché quand j'ai présenté ma candidature à l'exécutif national », explique M. Lanthier.

Il reconnaît que les valeurs de l'Alliance et la personnalité du chef Stockwell Day incitent les pratiquants à se joindre au parti.

« À l'Alliance canadienne, on fait appel à des aspects judéo-chrétiens, cela a stimulé des gens à venir militer, dit-il. Les valeurs de l'Alliance attirent les croyants. »

M. Lanthier insiste toutefois pour minimiser l'influence des « religieux » au sein des instances décisionnelles du parti. « Ce n'est pas parce que cinq ou six candidats protestants se sont présentés pour l'Alliance aux dernières élections au Québec et que ça dérange les catholiques que l'on doit faire un plat avec ça », indique-t-il.

Le porte-parole du parti au Québec, Gérard Latulippe, rejette lui aussi la thèse du noyautage par des groupes religieux. « C'est quoi, d'abord, un groupe religieux, demande-t-il. On n'est pas en Iran ici, ce ne sont pas des groupes religieux extrémistes. »

L'émotion en boîte

Exclusives à Birks, boucles d'oreille à perle de culture entourée de diamants montés sur or 18 carats, 2 200 \$.



BIRKS

PERLES. depuis 1879



1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 • www.birks.com

UN SEUL TARIF, TOUT INCLUS!
UN SEUL TARIF, TROIS HÔTELS!

FORPAIT

GASTRONOMIE
& CHARME
PRINTANIER

* 99,50 \$

par personne en occupation double
minimum 2 nuits les
week-end & jours fériés

Valable jusqu'au 22 juin 2001

Venez découvrir
tout le charme
du Vieux-Québec!

• 1 nuitée à l'hôtel de votre
choix (chambre régulière)



1220, Place George-V Ouest
(Coin Grand-Allée)
Québec Qc G1R 5B8

• 1 déjeuner complet



16, rue de la Porte
Québec Qc G1R 4M9

• 1 souper gastronomique
(5 services) dans l'un des
restaurants participants :

Le Louis-Hébert
Les Anciens Canadiens
Le Ciccio Café

• Les taxes et les pourboires
sont inclus.



661, rue Grande-Allée Est
Québec Qc G1R 4K4

Stationnement
gratuit

Renseignements et réservations :
1. 877. 999. 9620

LEADERSHIP DE STOCKWELL DAY | L'ampleur des dégâts

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Les temps sont durs pour Stockwell Day, qui ne passe pas une journée sans que son leadership soit contesté. Pour savoir qui dit quoi dans cette guerre des nerfs, voici la liste des dernières frondes contre le chef de l'Alliance canadienne.

Hier, après une autre rencontre tendue du caucus allianciste, voici ce que Chuck Strahl, leader en Chambre démissionnaire et un des premiers députés de l'Alliance à critiquer Stockwell Day, avait à dire :

« Cette question (du leadership) doit être réglée d'une façon ou d'une autre d'ici le prochain caucus, dans une semaine. J'encourage tout le monde à évaluer leurs options. »

Dave Chatters, député d'Athabasca, a commenté ainsi la consigne du silence imposée aux députés de l'Alliance :

« C'est comme la Russie. »

Mardi 8 mai :
Deborah Grey, la doyenne des députés de l'Alliance canadienne et ex-présidente du caucus :

« Ce sont les membres du parti qui prennent la décision (sur le leadership). Preston (Manning) s'y est soumis volontairement et c'est aussi une option pour Stockwell. »

Et au sujet de cette fameuse règle du silence :

« On me dit que si je me la fermait, tout le monde serait heureux, mais c'est comme ces jeux dans les foires où vous devez frapper avec un marteau sur la tête des marmottes qui sortent des trous. À chaque fois que vous pensez avoir éliminé le problème, hop, une nouvelle marmotte sort d'un trou. Vous devez prendre le problème à la racine. »

Val Meredith, une des députés les plus en vue sur les banquettes alliancistes et grande critique de M. Day :

« Notre caucus est divisé, nos membres sont divisés, je ne crois tout simplement pas que nous pouvons accomplir quoi que ce soit dans ce climat pendant encore 11 mois. »

Et sur la démission de Stockwell Day : « Je n'ai pas besoin de le dire, cela va de soi, vous êtes tous des gens éduqués et vous savez ce que ça veut dire. »

Chuck Strahl a lui aussi ajouté son grain de sel mardi :

« D'autres gens prononceront le mot démission parce qu'ils en auront assez de toute cette situation dysfonctionnelle. »

Lundi 7 mai :
Encore Chuck Strahl :

« Je pense qu'il y a maintenant suffisamment de questions venant d'assez de monde, d'assez de circonscriptions et de députés. Au point où nous en sommes, la meilleure façon de s'occuper de ça est de devancer le vote de confiance à l'égard du chef. »

Un autre poids lourd du caucus, Bob Mills :

« Si 25 % des comités demandent une révision du leadership, cela doit se faire et je vais encourager tout le monde à la demander. »

Pratiquement tous les jours depuis la semaine dernière, y compris durant la fin de semaine, Art Hanger et Gary Lunn, les deux premiers députés expulsés du caucus allianciste, chantent en chœur : « M. Day devrait démissionner, pour le plus grand intérêt du parti. »

Les députés Jay Hill et Grant McNally ont eux aussi demandé que l'on avance le vote de confiance, normalement prévu pour avril 2002.

Sans se montrer aussi direct que ses collègues Strahl, Grey ou Meredith, Monte Solberg critique lui aussi ouvertement les décisions de son chef, notamment la consigne du silence décrétée la semaine dernière et les promesses de changement de M. Day :

« Cette obligation ne vaut pas seulement pour les gens qui sont aveuglément loyaux, elle signifie aussi que le chef doit performer à un certain niveau. Je pense que nous pouvons dire que nous n'avons pas atteint ce niveau. »

Stay tuned, more to come, comme on dit en pays allianciste...

La capitale fédérale devient une ville bilingue

Un simple retour au statu quo, pensent des conseillers municipaux

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

OTTAWA — Finalement, la capitale nationale du pays, qui doit incarner la politique des deux langues officielles, sera bilingue.

Après plusieurs heures de discussions, le conseil municipal en a décidé ainsi mercredi, par un vote de 17 contre cinq.

Au cours du débat, le maire de la nouvelle ville fusionnée, Bob Chiarelli, avait exploré les 22 conseillers de mettre de l'eau dans leur vin et d'éviter, surtout, de se laisser séduire par une campagne de peur.

D'entrée de jeu, il a insisté pour dire qu'il ne fallait pas redouter la politique proposée sur le bilinguisme.

Tournant son regard vers les municipalités rurales, il a fait savoir que cette politique visant à offrir des services bilingues aux citoyens et à rendre l'affichage et la documentation accessibles dans les deux langues était presque « identique » à celle appliquée par l'ancienne ville d'Ottawa.

Elle est « symbolique et n'enlève rien aux anglophones de quelque manière que ce soit », a ajouté le maire. « Il n'y aura pas moins d'équité en matière d'emploi, il y en aura davantage. »

La conseillère de Rideau-Vanier, Madeleine Meilleur, ne cachait pas sa satisfaction devant la tournure des événements. « On a une politique qui mettra des balises pour les services en français dans la capitale canadienne, alors c'est une double victoire parce que nous sommes très peu de francophones autour de la table. On est quatre francophones sur un conseil de 22. Aller chercher l'appui de nos collègues, c'est donc une grande victoire aujourd'hui. »

D'autres francophones étaient soulagés mais plutôt déçus d'être obligés de refaire cette vieille bataille en l'an 2001 dans la capitale du pays. « Ce n'est même pas du progrès, a dénoncé le conseiller Jacques Legendre. Ça existe depuis 1982 dans l'ancienne capitale du pays. Ce n'est pas un pas en avant, c'est le statu quo. »

Il a reproché à certains collègues de faire des déclarations « alarmistes », d'entretenir un débat « dégoûtant » et d'agiter le spectre des « coûts exorbitants » du bilinguisme.

« Il n'y a rien de radical dans cette politique, a plaidé à son tour le conseiller Michel Bellemare. Nous ne faisons qu'adopter une politique vieille de 20 ans. »

Les députés bloquistes ne fourniront plus de drapeaux canadiens à leurs électeurs

VINCENT MARISSAL

OTTAWA — Coïncés entre leur devoir de députés fédéraux et leur foi souverainiste, les députés du Bloc québécois ont discrètement décidé de ne plus distribuer directement de drapeaux canadiens à leurs électeurs.

Disant vouloir — et devoir — répondre aux demandes de leurs électeurs, environ la moitié des députés du Bloc avaient commandé en 1999-2000 leur quota de 75 drapeaux et de 6000 épinglettes unifiées alloués à chaque député par Patrimoine Canada.

Même la colorée députée Suzanne Tremblay, connue à Ottawa pour ses critiques cinglantes contre la politique des drapeaux de la ministre Sheila Copps, avait commandé les unifiées auxquels elle avait droit.

Cette situation paradoxale, révélée par La Presse en novembre 1999, avait embarrasé les députés du Bloc et leur chef Gilles Duceppe, mais ils avaient néanmoins décidé, du moins temporairement, de continuer la distribution de feuilles d'éraable dans leur comté.

Sans trop de bruit, la politique du Bloc

à cet égard a été changée peu de temps avant les dernières élections générales. Le caucus bloquiste a en effet décidé d'écouler ses réserves de drapeaux et d'épinglettes, de ne plus en commander et de réserver leurs électeurs aux services fédéraux, notamment à la ligne sans frais 1-800-0 Canada.

« Sheila Copps a voulu faire de la petite politique avec ça sur le dos de quelques collègues qui avaient décidé de rendre ce service à leurs électeurs, eh bien, on a décidé de ne plus en distribuer », explique le député Stéphane Bergeron, whip du caucus bloquiste.

« Si Mme Copps veut distribuer des drapeaux canadiens, qu'elle le fasse elle-même, elle a les ressources pour le faire, de toute façon », ajoute M. Bergeron.

« On donne aux gens les moyens de s'en procurer, mais on ne le fait plus nous-mêmes, indique le chef bloquiste Gilles Duceppe. Sinon, on n'en sort

plus. »

En novembre 1999, les mêmes députés bloquistes avaient justifié leur décision de distribuer des drapeaux canadiens en expliquant qu'il s'agissait d'un service aux électeurs. C'est le devoir d'un député fédéral que de rendre les services fédéraux dans son comté, qu'il soit souverainiste ou fédéraliste, puisqu'il a été élu sur la scène fédérale, disaient-ils alors.

Il est particulièrement difficile de refuser ce service à des organisations bénévoles ou aux familles qui veulent un drapeau pour le service funéraire d'un ancien combattant, faisaient aussi valoir Michel Gauthier et Suzanne Tremblay.

Cela dit, les bloquistes, ont toujours dénoncé les programmes de drapeaux de Sheila Copps comme une « coûteuse propagande ».

Patrimoine Canada paie environ 16 \$ pour chaque drapeau et autour de 1,50 \$ pour une épinglette, ce qui revient à un peu plus de 10 000 \$ par député.

Au cabinet de Mme Copps, on déplore la décision du caucus bloquiste, ajoutant que les députés du Bloc « représentent tous leurs électeurs et pas seulement les souverainistes ».



Gilles Duceppe

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!



matelas

Plus de 100 styles!

- livraison gratuite
 - installation gratuite
 - retrait gratuit
 - cadre de lit gratuit
- avec ens. de matelas

2 des meilleures façons d'économiser!

Option 1 • Nous payons la TPS et la TVQ* sur tous les matelas et les ensembles Simmons et Sealy!
Option 2 • Vous ne payez rien avant un an!**

*Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ. **Aucun paiement mensuel • aucun intérêt • aucun dépôt

matelas «payer et emporter», à partir de 49⁹⁵

Charmeuse de Sealy

Simple	169 ⁰⁰	ens. 299 ⁰⁰
Double	199 ⁰⁰	ens. 349 ⁰⁰
Grand	249 ⁰⁰	ens. 449 ⁰⁰

Posturepedic de Sealy

Simple	299 ⁰⁰	ens. 489 ⁰⁰
Double	389 ⁰⁰	ens. 599 ⁰⁰
Grand	429 ⁰⁰	ens. 669 ⁰⁰
Très grand	699 ⁰⁰	ens. 999 ⁰⁰

Sealy Posturepedic

- 1 Le Edgeguard™ innovateur pour 10% plus de surface de sommeil.
- 2 Le base Steelspan™ exclusive assure une durabilité maximale.
- 3 Ressorts exclusifs Posturetech™ vous donnent le meilleur support.

Beautysleep Evasion de Simmons

Simple	199 ⁰⁰	ens. 399 ⁰⁰
Double	299 ⁰⁰	ens. 499 ⁰⁰
Grand	329 ⁰⁰	ens. 569 ⁰⁰

Beautyrest de Simmons

Simple	449 ⁰⁰	ens. 799 ⁰⁰
Double	569 ⁰⁰	ens. 899 ⁰⁰
Grand	649 ⁰⁰	ens. 999 ⁰⁰
Très grand	899 ⁰⁰	ens. 1349 ⁰⁰

SIMMONS Beautyrest

Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.



Offre limitée

Sur présentation de ce coupon recevez

un rabais de **10%**

sur tout matelas Beautyrest de Simmons et Posturepedic de Sealy.

Ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Sur présentation du coupon seulement.

Date d'expiration : 31 mai 2001



LINEN CHEST

D É C O R D É P Ô T

«Le supercentre de la mode maison»

CENTRE ROCKLAND : (514) 341-7810
LA CATHÉDRALE • centre-ville : (514) 282-9525
PLACE PORTOBELLO, BROSSARD : (450) 671-2202
LES GALERIES LAVAL : (450) 681-9090
SERVICE À DOMICILE GRATUIT (514) 331-5260



EXPRESS INTERNATIONAL

Soudan | La Croix-Rouge attaquée

LE COMITÉ international de la Croix-Rouge (CICR) a suspendu ses vols humanitaires au sud du Soudan à la suite de l'attaque hier de l'un de ses avions, au cours de laquelle un copilote danois a été tué. Tant le gouvernement de Khartoum que les forces rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) ont déclaré ne pas être responsables de l'attaque. Le copilote, Ericksen Ole Friis, 26 ans, a été tué par des tirs de provenance indéterminée. Il est mort sur le coup, atteint à la tête par un projectile qui a traversé la carlingue sous son siège. L'appareil ne transportait pas de passagers au moment de l'attaque. Le pilote, également danois, a réussi à ramener l'avion. Le CICR a déploré « ce nouveau coup porté au CICR et à l'action humanitaire », presque deux semaines après l'assassinat de six collaborateurs de cet organisme dans l'est de la République démocratique du Congo. — *d'après AFP*

Bénin | Enfants interceptés

QUATRE ENFANTS mineurs, victimes d'un trafic, ont été interceptés par la police dans le département de Borgou, dans le nord du Bénin, a-t-on appris hier à Cotonou de source policière. Selon la police, un paysan de la région avait convaincu ces enfants de le suivre pour effectuer des travaux agricoles dans un village voisin, leur promettant vélos et postes radio. Le paysan a en fait convoyé les quatre enfants, âgés de 8 à 10 ans, en direction du Nigeria mais a été intercepté à la frontière, selon les mêmes sources. Mardi, 23 enfants, 17 garçons et 6 filles âgés de 7 à 17 ans et tous de nationalité béninoise, que des passeurs tentaient d'emmener en Côte d'Ivoire, avaient été interceptés par la police à Comè, au nord-ouest de Cotonou. Le trafic des mineurs, mis en lumière par l'affaire du bateau *Etireno*, refoulé du Gabon avec au moins 43 enfants mineurs à bord, a pris des proportions inquiétantes ces dernières années en Afrique de l'Ouest. — *d'après AFP*

Côte d'Ivoire | Conflit foncier sanglant

UN CONFLIT foncier entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire a fait six morts et 16 blessés, selon un bilan fourni hier par le préfet de Guiglo (ouest), Gilbert Ahiro Hori. Les violences avaient éclaté lundi, opposant des populations autochtones de l'ethnie Guéré et des étrangers, notamment des Burkinabè, pour des questions de terres. « Le bilan est de six morts : trois Burkinabè, deux Guérés et un gendarme », a déclaré Ahiro Hori ajoutant qu'il y a 16 blessés, 11 civils et 5 militaires, avaient été enregistrés à l'hôpital de Guiglo. Des conflits fonciers parfois sanglants ont éclaté ces dernières années entre autochtones et étrangers, mais aussi entre autochtones et « allochtones » (Ivoiriens d'une autre région et ethnique), notamment dans le sud-ouest du pays, d'où près de 20 000 Burkinabè avaient été chassés en septembre 1999. — *d'après AFP*

Cachemire | Attaque suicide

DES SÉPARATISTES musulmans du Cachemire ont mené hier une attaque suicide contre une base de l'armée indienne située dans l'État de Jammu-Cachemire. Deux des leurs et six civils ont été tués. Quatre soldats des Forces de sécurité frontalière ont également été blessés dans cette attaque menée par les combattants du Lashkar-e-Tayyaba à Magam, à 20 km au nord de Srinagar, précisait-on de source officielle. Basé au Pakistan, le Lashkar-e-Tayyaba est le plus virulent des groupes séparatistes musulmans du Cachemire. Ces derniers se battent depuis 1989 pour fonder un État indépendant ou pour être rattachés au Pakistan. Depuis novembre dernier, l'Inde observe un cessez-le-feu, tout en se réservant le droit de répliquer à des attaques. — *d'après AP*

Israéliens et Palestiniens s'écharpent

Deux adolescents israéliens assassinés dans le sud de la Cisjordanie

d'après AFP

TEQQA, Cisjordanie – L'effusion de sang s'est poursuivie dans les territoires palestiniens avec le meurtre de deux adolescents israéliens près d'une colonie juive en Cisjordanie, alors qu'une Palestinienne de 22 ans et sa fille de trois mois étaient blessées par l'armée israélienne dans le sud de la bande de Gaza.

Les corps des deux jeunes victimes, Yaakov Nathan Mandell, qui avait également la nationalité américaine, et Yossef Ishran, 14 ans, ont été retrouvés à l'aube dans une grotte à proximité de la colonie de Teqqa, au sud-est de Bethléem, dans le sud de la Cisjordanie. Ils avaient été portés disparus mardi soir.

Les deux adolescents, qui ont été enterrés en fin d'après-midi en présence de plusieurs milliers de colons en colère, avaient apparemment été lapidés avant d'être poignardés.

Dans le sud de la bande de Gaza, une jeune Palestinienne de 22 ans, Aïda Ahmad, se trouvait dans un état critique et sa fille Reem, âgée de trois mois, dans un

état stationnaire après avoir été touchées par des éclats d'obus de chars, selon des médecins de l'hôpital de Rafah.

Selon le général al-Majajda, elles ont été blessées lorsque l'armée israélienne a bombardé un poste de la sécurité palestinienne dans le secteur de Rafah, près de la frontière égyptienne. L'armée a nié avoir tiré des obus de chars dans ce secteur, mais a admis qu'il avait eu un échange de tirs.

Commentant la mort des deux adolescents, le bureau du premier ministre israélien, Ariel Sharon, a affirmé : « Ce meurtre effrayant marque une nouvelle escalade dans l'activité terroriste et la violence des Palestiniens dirigée contre la population civile (israélienne) innocente. »

Sharon « exige que l'Autorité palestinienne fasse cesser immédiatement les activités terroristes ainsi que les appels vaineux au meurtre contre des civils israéliens et les juifs lancés par ses médias », a-t-on ajouté.

L'Autorité palestinienne a toutefois condamné ce double meurtre affirmant qu'elle « n'accepte pas le meurtre d'enfants et de civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens ».

Le double meurtre a été revendiqué par un interlocuteur se réclamant d'un groupe peu connu, le Hezbollah-Palestine, qui avait déjà revendiqué la veille l'assassinat

d'un colon de la colonie d'Itamar, dans le nord de la Cisjordanie.

Le correspondant a affirmé qu'il s'agissait d'une « vengeance » après la mort, lundi, d'un bébé palestinien de quatre mois, Imane Hijou, tuée lors d'un bombardement par l'armée israélienne, dans la bande de Gaza.

Ces deux décès portent à 518 le nombre de tués dans les territoires palestiniens et en Israël depuis le début de l'Intifada, le 28 septembre : 426 Palestiniens, 78 Israéliens, 13 Arabes israéliens et un Allemand. Selon des sources palestiniennes, l'armée israélienne a arrêté hier 25 Palestiniens dont trois bergers.

Dans la bande de Gaza, l'armée israélienne a mené deux nouvelles incursions dans la région de Beit Hanoun (nord), une zone placée sous le contrôle total des Palestiniens en vertu des accords d'autonomie.

Selon le général Abdelrazek al-Majajda, chef de la sécurité publique pour la bande de Gaza, l'armée avait pénétré dans l'après-midi de 150 m en zone autonome. Il avait également fait état dans la soirée d'une autre incursion de blindés dans la même zone.

Le président palestinien, Yasser Arafat, a qualifié ces incursions, qui se multiplient depuis quelques jours, d'« inacceptables » et « d'escalade importante ».



La militante de l'organisation séparatiste basque ETA, Idoia Lopez Riano, surnommée la Tigresse, est arrivée hier à l'aéroport de Madrid-Barajas, les mains menottées.

La France extradite la « Tigresse » vers l'Espagne

d'après AFP

MADRID — La militante de l'organisation séparatiste basque ETA, Idoia Lopez Riano, surnommée la Tigresse et soupçonnée par la justice espagnole de 23 assassinats, est arrivée hier à l'aéroport de Madrid-Barajas, extradée par la France.

La France a accordé son extradition pour six des onze dossiers instruits par l'Audience nationale, la principale instance pénale espagnole, notamment pour l'attentat à la voiture piégée perpétré le 14 juillet 1986 à Madrid dans lequel 12 gardes civils avaient été tués, selon des sources judiciaires.

Arrêtée en France en 1994, elle a été condamnée en 1996 à une peine de cinq ans de prison pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Idoia Lopez Riano, vêtue de noir, les mains menottées, est arrivée à bord d'un vol régulier d'Air France, escortée par des policiers français qui l'ont remise à leurs collègues espagnols, au milieu d'un important dispositif de sécurité.

Le ministre espagnol de l'Intérieur et premier vice-président du gouvernement, Mariano Rajoy, a déclaré : « Elle a commis 23 assassinats, dont certains très sanglants, et a fait partie de trois commandos distincts. Son appartenance à l'espèce humaine est plus que discutable. »

Il a qualifié son extradition « d'excellente nouvelle » qui démontre « une prise de conscience au niveau international sur la nécessité de lutter contre la bande terroriste ».

REPÈRES / EUROPE

Mésentente dans le couple franco-allemand

JOONEED KHAN

« États-Unis d'Europe » sur le modèle du fédéralisme allemand ou « Fédération d'États-nations » comme le souhaite la France ?

Le débat est lancé dans une Europe qui fêtait hier, en France surtout mais aussi en Grèce et ailleurs, le 51^e anniversaire de l'appel de Robert Schuman en faveur d'une Communauté du charbon et de l'acier (CECA), vrai fondement de l'Union européenne.

La CECA visait à réconcilier dans la coopération la France et l'Allemagne après des siècles de conflits. Elle a si bien réussi que le couple franco-allemand s'imposait comme le moteur de la nouvelle Europe. Mais la fin de la guerre froide, la chute du rideau de fer et la réunification de l'Allemagne ont changé la donne : c'est désormais la mésentente dans le couple.

Le chancelier allemand Gerhard Schröder a ouvert le bal il y a une semaine en proposant : que la Commission européenne devienne le gouvernement de l'union, dirigé

par un président élu ; que le Parlement européen exerce le contrôle souverain sur le budget ; que l'actuel Conseil des ministres devienne la Chambre haute du Parlement européen, où siègeraient les nations ; et que l'Union se dote d'une police fédérale et de frontières uniques.

Le président français Jacques Chirac, candidat à la réélection en 2002, a été le premier à réagir, réitérant sa proposition faite l'an dernier à Berlin, d'une « Fédération d'États-nations ». Il a même ouvert sur le site Web www.elysee.fr un débat national sur la question. Son premier ministre socialiste Lionel Jospin, qui vise lui aussi l'Élysée en 2002, reste par contre circonspect.

En laissant parler ses proches. Schröder propose « une conception allemande du fédéralisme », a dit François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste. « Les États ne peuvent pas être uniquement la deuxième Chambre d'un Parlement européen », a renchéri le ministre délégué aux Affaires européennes, Pierre Moscovici.

Le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, est allé à Berlin hier, devant la

Commission parlementaire allemande sur l'Europe, dire que s'il faut « renforcer la Commission et le Parlement », il faut aussi « maintenir l'équilibre actuel » entre les instances européennes. Le Conseil des ministres, qui exerce le pouvoir réel au niveau de l'UE, « doit continuer à jouer un rôle important, renforcé et modernisé », a-t-il dit, faute de quoi « il n'y aura pas de consensus ».

Jospin, qui a promis d'intervenir dans le débat le mois prochain, glane aussi les réactions des autres. Les ministres des Affaires étrangères des Quinze, réunis le week-end dernier en Suède, ont fait un accueil « très mitigé » au projet Schröder. Les socialistes européens, réunis en congrès cette semaine à Berlin, ont fait montre d'une « extrême réserve ». À Bruxelles, des fonctionnaires notent que le projet Schröder fait la part belle à l'Allemagne, dont le poids démographique pèsera lourd au Parlement européen.

Paris et Berlin invoquent les impératifs de la mondialisation pour mieux faire entendre la voix de l'Europe. L'exclusion des États-Unis de deux commissions de l'ONU ces der-

niers jours n'a été possible que parce que les pays non alignés ont voté pour des candidats européens. L'Europe diverge profondément des États-Unis tant sur la défense antimissile que sur le Proche-Orient, les Balkans ou la Corée du Nord.

Mais ils ne rêvent pas du même fédéralisme. Schröder rappelle que l'UE sera bientôt composé de 28 pays membres, et Joschka Fischer, son ministre des Affaires étrangères, note que 28 orateurs dans un Conseil des ministres, c'est long et inefficace. Chirac, lui, tient à « la volonté de fixer nous-mêmes notre destin ». Dans les semaines qui viennent, le débat sur l'Europe s'accompagnera des échanges sur la ratification du Traité de Nice et des préparatifs du passage à l'euro, le 1^{er} janvier 2002. À long terme toutefois, la France pense pouvoir compter la Grande-Bretagne au nombre de ses alliés dans le grand débat sur le fédéralisme, alors que l'Italie et la Belgique penchent du côté de l'Allemagne. Les dix autres États-membres de l'UE ne se sont pas encore prononcés — ni les 13 pays de l'Est et du Sud qui frappent à la porte.

Coût de soleil sur la mode été!

Cet été, découvrez la collection exclusive Frisco. Des vêtements qui allient style et qualité à des prix aussi mignons que mini. Et à 50% de rabais sur le deuxième vêtement, pourquoi résister? Faites vite, cette promotion est encore plus courte... que l'été!

*Détails en magasin

Achetez 1 vêtement à prix régulier et profitez d'un rabais de

50%

sur le 2^e vêtement*

Centre Fairview • Centre Rosebush • Galeries d'Hydro • Place Montréal Trust • Place Desjardins • Carrefour Lapointe • Place Rosebush

Galeries St-Isidore • Mall Montreuil • Place Longueuil • Promenades St-Bruno • Carrefour de l'Estrie • Promenade Drummondville

1000

La Chambre des représentants américaine adopte le budget 2002

d'après AP

WASHINGTON — La Chambre des représentants des États-Unis a adopté hier par 221 voix pour contre 207 le budget 2002, première étape de la mise en oeuvre du programme du président George W. Bush de réduction d'impôts et de restrictions budgétaires.

L'adoption, sans doute aujourd'hui, par le Sénat, semblait également assurée, la Maison-Blanche et les républicains du Sénat affirmant avoir obtenu le soutien de suffisamment de sénateurs démocrates.

Après des semaines de marchandage, les négociateurs du Sénat et de la Chambre se sont entendus sur un plan de compromis prévoyant une réduction fiscale de 1350 milliards \$ US sur 11 ans, ce qui reprend l'essentiel de la proposition de Bush. Ce dernier prônait une baisse de 1600 milliards sur 10 ans.

Les principales retouches avaient

été nécessaires pour convaincre certains républicains modérés du Sénat, divisé 50-50 entre républicains et démocrates.

L'accord budgétaire prévoit une augmentation de 5 % des dépenses de nombreux programmes fédéraux, alors que Bush a longtemps plaidé pour une hausse de 4 %.

Une première baisse d'impôts de 100 milliards interviendra en 2001 et 2002 afin de relancer l'économie. Mais les dépenses pour l'éducation, la défense et de nombreux autres programmes fédéraux ne devront pas dépasser 667 milliards de dollars l'an prochain, soit une hausse de 5 % par rapport à l'enveloppe de cette année.

« Reconnaissons d'où viennent ces dollars des impôts et saisissons l'occasion d'alléger le fardeau fiscal du peuple américain », a déclaré le républicain Jim Nussle, président de la commission du Budget à la Chambre.

Mais les démocrates critiquent

ces réductions fiscales, trop importantes, trop destinées aux plus riches et limitant d'autant les financements nécessaires pour l'école, la protection sociale et d'autres programmes. « Ce budget est une farce et une arnaque. L'Amérique mérite mieux que ça », a déploré le chef de la minorité démocrate à la Chambre, Dick Gephardt.

Mais malgré l'opposition de la majorité des congressmen de ce parti, ce sont pourtant les voix d'un petit groupe de démocrates du centre qui devraient permettre de faire passer le budget au Sénat. « Je pense que c'est correct », a déclaré le sénateur John Breaux, un de ces « dissidents », parlant des prévisions républicaines concernant le feu vert à venir de 15 démocrates en faveur du projet républicain.

À l'inverse, deux sénateurs républicains sont contre le plan, car le budget de l'éducation est trop restreint et les réductions d'impôts trop importantes.

Haïti: l'opposition refuse une réunion proposée par Jean-Bertrand Aristide

d'après AFP

PORT-AU-PRINCE — La Convergence démocratique, qui réunit les principales formations de l'opposition haïtienne, a refusé une invitation du président Jean-Bertrand Aristide à une rencontre, hier, à Port-au-Prince pour tenter de résoudre la crise politique, a annoncé un des responsables de ce mouvement.

La Convergence estime que le lieu proposé pour la rencontre, le musée du Panthéon national haïtien, où reposent les restes des héros de l'indépendance du pays, au centre de Port-au-Prince « n'est pas tout à fait neutre et est géré par l'État » a expliqué Paul Denis, un ancien sénateur de l'Organisation du peuple en lutte (OPL, opposition de gauche). « La Convergence souhaite que la réunion puisse avoir lieu vendredi dans un autre endroit » a-t-il ajouté.

Elle souhaite également que la société civile et la communauté internationale puissent assister à la rencontre, a précisé le responsable de l'opposition.

On annonçait hier à Washington qu'une mission commune de l'Organisation des États américains (OEA) et du Marché commun de la Caraïbe (CARICOM) se rendrait aujourd'hui à Port-au-Prince pour une médiation, afin de trouver une issue à la crise politique.

La mission, qui rencontrera le président Jean-Bertrand Aristide ainsi que des représentants des partis politiques et de la société civile haïtienne, est dirigée par les secrétaires généraux adjoints de l'OEA et du Caricom, Luigi Einaudi et Albert Ramdin.

La présidence haïtienne a déclaré avoir pris connaissance du refus de l'opposition avec « beaucoup de tristesse ».

D u 1 0 a u 1 8 m a i 2 0 0 1



OBTENEZ **10%** DE RABAIS
SUR LES VINS ROSÉS



SAQ

Au plaisir!

www.saq.com

18+

La modération
a bien meilleur goût.

EducValcool

FORUM

La Presse

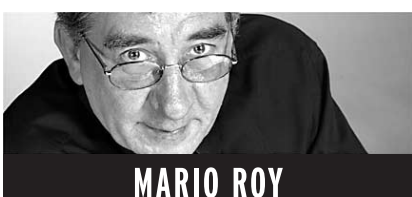
ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration

GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

Les (mauvaises) nouvelles du sport...



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

L'aspect le plus remarquable de l'implication de la Caisse de dépôt et placement dans la vente du Canadien n'est pas qu'elle soit scandaleuse, ou inusitée, ou même risquée.

Ce qui est vraiment notable, c'est ce qu'elle révèle sur la situation et le sort prévisible du sport professionnel au pays. Ainsi que, plus généralement, sur l'état de la société québécoise; sur sa pauvreté relative qui, combinée à l'étroussure de son marché, nous vaut aujourd'hui un attristage brutal dans le champ du réel.

Il n'y a pas de scandale, notamment parce qu'il n'y a pas de risque disproportionné associé à ce prêt de 140 millions.

La Caisse a, selon tous les avis compétents, consenti à George N. Gillett Jr. un prêt rentable et, en raison du rôle de garant qu'accepte de jouer Molson, presque « père ». C'est donc une opération qui entre parfaitement à l'intérieur du mandat de la CDP, lequel consiste à faire fructifier par des placements sûrs l'épargne des Québécois — l'ultime assurance serait évidemment de connaître le taux d'intérêt pratiqué, pour l'instant tenu secret.

Rappelons en outre que, mis à part tout doute existentiel susceptible d'être entretenu quant au rôle de l'État dans le sport-spectacle, le pendant ontarien de la Caisse de dépôt, le Teachers' Pension Plan Board, a depuis longtemps ouvert le bal. Il ne l'a pas fait par un simple prêt, mais en prenant une participation importante (49 %) dans l'organisation des Maple Leafs ainsi que des Raptors, l'équipe professionnelle de basketball de Toronto.

Or, cela ne l'a pas acculé à la faillite: même s'il administre des actifs moitié moins importants que la Caisse, le fonds ontarien a obtenu en 2000 un taux de rendement supérieur de 3,1 points de pourcentage à celui de son vis-à-vis québécois.

Cela dit, cette péripétie inattendue dans la saga de la Sainte-Flanelle constitue tout de même une assez mauvaise nouvelle: que, pour acheter le Canadien, un Américain doive siphonner une telle quantité de capitaux québécois laisse en effet songeur.

De plus, cette perplexité est alimentée par le fait que Molson, pressé de se débarrasser de l'équipe et de son amphithéâtre, demeure l'ultime responsable des dégâts que pourrait causer l'homme d'affaires du Colorado, et toujours un peu énigmatique. Tout

en lui laissant ouvert un crédit de 60 millions et en s'engageant à commanditer l'équipe à hauteur de 150 millions sur 20 ans...

Bref, ce n'est plus une vente, c'est un prêt-bail!

À la Bourse de Toronto, on ne s'y est d'ailleurs pas trompé: les actions du brasseur étaient en baisse de 4 %, mardi, dans un marché pourtant à la hausse.

■ ■ ■

Après les aventures de Jeffrey Loria et des Expos, celles de George Gillett et du Canadien ramènent finalement la lancinante question: Montréal a-t-il encore les moyens de se payer des équipes de sport professionnel jouant sur le même terrain, ou la même patinoire, que les formations américaines?

Pour s'en tenir au hockey, une seule équipe au Canada est rentable, celle de Toronto; les autres relèquent les milliardaires américains ou le trésor public. Quant au Canadien, on le voit bien aujourd'hui, il n'est plus, malgré son passé... glorieux, un objet de désir.

Pire: la culture du hockey s'étiole. Près de la moitié des jeunes Québécois ne veulent plus entendre parler de hockey, un sport qu'ils estiment dangereux et violent. Même le premier ministre Bernard Landry disait, mardi, que le hockey est devenu un sport de brutes et que beaucoup de Québécois comme lui « se désintéressent de ce type de jeu. Mais les Américains ont l'air d'apprécier ».

Voilà: le hockey se joue aujourd'hui selon des normes américaines, non seulement sur la patinoire, mais aussi à l'étage administratif où on compile les chiffres et... signe les plantureux chèques de paie des joueurs.

C'est ici qu'entre en jeu le principe de réalité.

Le Québec en entier, en termes de population, c'est à peu près le tiers du New York métropolitain: l'effet se fait sentir non seulement sur les chiffres d'assistance, mais aussi sur l'ampleur de la commande et des droits de télédiffusion. En outre, les Québécois sont moins prospères que les Américains et l'écart ne cesse de se creuser; cela aussi a un effet sur la capacité de payer, donc sur les revenus de l'équipe, donc sur ses revenus.

Il s'agit là, nous l'avons déjà noté, de problèmes structurels à ce point lourds que, par comparaison, les péripéties entourant la vente du Canadien paraissent anecdotiques bien que, justement, elles en constituent pour l'heure les symptômes les plus voyants.

En somme, à plus ou moins long terme, on ne fera pas l'économie d'une réflexion approfondie, et probablement douloureuse, sur l'avenir à Montréal du sport professionnel tel qu'il s'administre et se pratique aujourd'hui.

La haine



AGNÈS GRUDA

agruda@lapresse.ca

Samedi dernier, le président syrien Bashar Assad s'est ouvert le cœur devant le pape Jean-Paul II qui effectuait une visite historique dans son pays. Les Juifs, a-t-il dit au souverain pontife, ont trahi Jésus et Mahomet. Et maintenant, a-t-il ajouté, l'État d'Israël tente de « tuer les religions ».

Ce n'est pas la première provocation du président Assad à l'égard d'Israël. Il a déjà accusé la société israélienne d'être « plus raciste que les nazis ». Sa nouvelle provocation suinte un antisémitisme primaire. Pas étonnant qu'elle ait soulevé une onde de choc en Israël et dans la diaspora juive.

Le président israélien Moshe Katzav a demandé au pape de ramener son hôte à l'ordre. Mais Jean-Paul II a jugé qu'à titre d'invité, ce n'était pas son rôle. Diplomatiquement, le Vatican s'est contenté de rappeler que l'Église rejette l'antisémitisme sous toutes ses formes. Du coup, le leader syrien en a remis en disant regretter « qu'il y ait encore des gens qui ont peur de mentionner des vérités historiques ».

Parlant de vérités historiques, la thèse selon laquelle les Juifs sont

responsables de la mort du Christ forme le fondement de l'antisémitisme moderne et a servi à justifier les pires persécutions. Il y a près d'un demi siècle que l'Église catholique s'est distancée de ce stéréotype honteux en affirmant que le peuple juif ne peut être tenu responsable de la mort du Christ. Le pape Jean-Paul II est allé beaucoup plus loin en décrétant que l'antisémitisme constitue un péché et en demandant pardon pour les souffrances que les chrétiens ont pu infliger aux juifs dans le passé.

Sans mauvais jeu de mots, on ne peut pas douter de sa bonne foi. Et on peut comprendre que la diplomatie a ses exigences. Le silence du pape devant les insanités haineuses proférées par le président Assad n'en laisse pas moins une aura de malaise. Si l'antisémitisme est condamnable, ne faut-il donc pas le condamner quand il se manifeste d'une manière aussi ostentatoire? Ne faut-il pas rappeler qu'il y a des propos inadmissibles et que ces limites valent non seulement pour le passé, mais aussi, et surtout, pour aujourd'hui?

Bien sûr, les provocations du président syrien reflètent l'exacerbation des tensions au Proche-Orient. Mais elles montrent aussi à quel point les enjeux politiques qui se posent dans ce conflit se superposent à une trame de haine et de préjugés raciaux. Le pape qui effectuait un voyage marqué par l'ouverture et le dialogue entre les religions s'est heurté là contre un vilain paradoxe.

LES URGENTOLOGUES DÉMISSIONNENT ET FORMENT UNE ÉQUIPE DE HOCKEY



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

OPINION

« Des actions policières remarquablement nuisibles »

Les coauteurs étaient membres du comité Québec Médical 2001 lors du Sommet de Québec. Il s'agit de : Scott Weinstein, Dr. R. S. Rosen, Alys Ford, Stéphane Rioux, Michel Pigeon, Eric S. Côté, Matthew Dykstra, Bitá Esлами, Mikal Akubal, Pavlos Stavropoulos, Justin Francis, Aimee van Drimmelen, Erin Donald, Aidan Conway, Derek Alyward, Cora Beitel, Ali Hayes, Garth Kahl, Jodi Tuck, Dick Reilly, Kate Meier, Monique Lareme, Matthew Coomber et Liz Highleyman.

Ces dernières semaines, un mythe persiste selon lequel les actions posées par le gouvernement et la police à l'encontre des manifestations anti-ZLEA de Québec furent raisonnables et ne provoquèrent qu'un nombre limité de blessures. Ces affirmations se basent sur des sources policières et non sur des observations impartiales.

Des sauveteurs de rue et des cliniciens furent en service dans les rues de Québec, soignant et traitant des blessures causées par les gaz lacrymogènes et les balles de plastiques. Cette équipe médicale en a conclu que les actions policières furent remarquablement nuisibles et ont causé un grave préjudice aux résidents de Québec.

Premièrement, nous notons que les quantités massives de gaz lacrymogènes CS utilisées constituent un acte sans précédent dans l'histoire canadienne. Nous sommes inquiets pour la santé des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste ayant vécu dans un brouillard chimique pendant deux jours. Ils furent également en contact avec les particules de ces gaz qui conservent leur potentiel chimique pendant au moins une semaine. Il est spécialement troublant de songer aux conséquences sur la santé des personnes âgées vivant dans les résidences situées sur le boulevard René-Lévesque.

Il est bien connu, voire documenté, que le gaz lacrymogène CS cause des problèmes systémiques de santé allant bien au-delà d'une toux et de larmoiements persistants. L'année dernière, un comité d'évaluation scientifique du Parlement européen (STOA) a produit un rapport intitulé « Crowd Control Technologies ». Ce rapport cite des études démontrant que le CS est responsable de troubles de santé incluant pneumonie, dommages au foie et arrêts cardiaques. Il dresse aussi une liste d'études liant ce produit à des transformations chromosomiques pouvant causer le cancer et également à des changements au niveau de l'ADN humain pouvant induire des mutations chez le foetus en formation.

Deuxièmement, nos secouristes furent témoins et même visés intentionnellement par les pratiques balistiques douteuses des policiers. Des douzaines de témoignages rapportent des tirs « à l'horizontale » de grenades de gaz et de balles de plastique sur les têtes et les corps des manifestants, des secouristes et des

journalistes. En conséquence de ces actions offensives, nous avons traités des patients atteints de blessures aux yeux, à la tête et à la colonne cervicale. De plus, nous recevons de nombreux témoignages de gens qui se sont fait brutaliser durant leur arrestation. L'ampleur des témoignages semble indiquer que ces actes de violence furent trop nombreux pour être seulement des « incidents isolés ». De plus, la plupart des personnes visées et blessées étaient pacifiques et nullement engagées dans des activités « dangereuses » comme le laisse entendre le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. L'équipe médicale traita des centaines de personnes. Selon les plus expérimentés de nos membres, ce fut la manifestation comptant le plus de blessures qui leur fut donné de voir. Les chiffres officiels citant 85 manifestants et 35 résidents blessés, nous apparaissent de la pure fiction.

Convention de Genève

Enfin, nous constatons que les actions policières de samedi soir menant à la fermeture de notre clinique suggèrent fortement une volonté sous-jacente en contradiction avec les Conventions de Genève assurant la neutralité et la protection du personnel et des services médicaux. Tout d'abord, les policiers attaquèrent la zone de décontamination extérieure où des patients contaminés étaient traités. Ces derniers et les secouristes en furent expulsés à la pointe du fusil. Les cliniciens purent demeurer à l'intérieur. Plus tard, un individu suspect distribuant des roches à la foule encouragea celle-ci à casser les vitres de la clinique. Une ligne de manifestants se forma pour protéger cette dernière mais ils furent dispersés par des tirs de balles de plastique. Les vandales ne furent par contre pas visés et eurent donc le champ libre pour casser nos fenêtres. Ceci entraîna l'abandon de la clinique qui fut immédiatement envahie par les gaz.

Plus de 70 nations ont banni l'utilisation du poivre de Cayenne et des gaz lacrymogènes. Il est maintenant temps pour le Canada et les États-Unis de rejoindre ce mouvement contre cette menace à la santé publique. Face à ce problème, les résidents de Québec ont gravement besoin de suivi médical et de services de décontamination. Nous supportons également la tenue d'une enquête publique indépendante visant à déterminer si des actes criminels furent posés par les agences gouvernementales à l'encontre des manifestants anti-ZLEA et de la population de la ville de Québec.

Si manifester est un droit constitutionnel, alors les choix démocratiques ne devraient pas être limités à simplement choisir le type d'arme qui sera pointé contre nous.



Les forces de l'ordre ont-elles utilisé trop de gaz lacrymogènes afin de maîtriser les manifestants lors du Sommet des Amériques ?

FORUM

Une équipe condamnée!

Le sport professionnel comme le hockey et le baseball sera bientôt absent de Montréal

SYLVAIN LEFEBVRE

L'auteur est directeur du chantier de recherches Sports et Villes au département de géographie de l'UQAM.

La toute récente annonce de l'implication financière de CDP Capital d'Amérique, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prêt garanti de premier rang de 140 millions de dollars à George Gillett est une preuve additionnelle que le club de hockey Le Canadien de Montréal est une entreprise difficile à rentabiliser et que le marché montréalais n'est plus suffisamment coriace pour supporter des clubs de sport professionnel.

Lorsqu'une caisse de retraite est mise à contribution pour des sauvetages financiers impliquant des franchises de sport professionnel, des stades et des arènes, c'est qu'il faut se rendre à l'évidence: ce secteur d'activités n'est plus rentable pour un certain type d'investisseurs et seuls des fonds publics peuvent maintenir artificiellement, et pour une durée limitée, le maintien d'un club dans une ville donnée.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit: Sous l'apparence d'une décision d'affaires qui non seulement ne comporterait aucun risque pour le « bas de laine » des Québécois mais qui rapporterait même des bénéfices avec des taux d'intérêt avantageux, apparaît très clairement une aide indirecte de l'État qui est camouflée par le caractère « indépendant » des investissements de la Caisse de dépôt et placement.

Trop de questions sont et seront soulevées et demeureront apparemment sans réponses: Comment expliquer le retrait partiel mais tout de même spectaculaire de Molson dans la propriété du club et du Centre Molson et son retour inattendu comme « garantie » ultime si George Gillett n'arrive pas à rencontrer ses obligations? En quoi cette lourdeur comptable additionnelle (Gillett vient d'hypothéquer sérieusement ses options de relance du club et de valorisation de ses actifs) viendra améliorer le sort de l'entreprise et les performances de l'équipe? Quelle est la pertinence de la décision d'affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec alors qu'il est déjà fort connu que les investisseurs ont été peu nombreux à manifester un quelconque intérêt dans le club?

Mauvaise cible

À ce stade-ci, il ne faudrait pas trop s'insurger de la décision d'affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans ce dossier. Ce serait mal choisir la cible. Bien sûr, la responsabilité sociale des investissements d'une caisse de retraite est un enjeu de taille dans nos économies mais elle concerne tous les secteurs d'activités et tous les types de propriétaires d'entreprise sans exception. L'implication directe de la caisse de retraite des enseignants de l'Ontario (Teachers) dans le sport professionnel à Toronto ne nous renseigne pas davantage sur la pertinence de telles décisions. Si on accepte l'idée qu'une caisse de retraite n'ait pas vraiment de comptes à rendre à personne si le niveau de rentabilité de ses actifs progresse et si les investissements sont protégés, il n'y a pas de débat sur sa récente décision de s'impliquer dans le sport professionnel.

Si, par contre, plus globalement, on s'interroge sur la pertinence sociale, sur les retombées socio-économiques, culturelles et symboliques de ses choix d'investissement pour la société québécoise, il faut le faire pour l'ensemble de ses décisions, de la fabrication de pièces automobiles au Mexique jusqu'aux activités de recherche-développement en biotechnologie en Malaisie! Que les propriétaires soient américains, japonais ou coréens importe peu. En clair, si la Caisse de dépôt et placement du Québec

Il faut être d'une naïveté phénoménale pour croire que le club de hockey Canadien résistera envers et contre tous aux forces brutales du marché nord-américain.



Le propriétaire du Canadien de Montréal, George Gillett.

arrive à rentabiliser et faire fructifier son investissement avec une aide accordée à un Américain — qui risque fort bien de démenter le club de hockey aux États-Unis dans les prochaines années — plusieurs comptables et économistes vont se réjouir! Le contribuable québécois questionnera d'avantage les dimensions culturelles et sociales de cette transaction et il aura raison de le faire. Si ce dossier vient éveiller en lui une préoccupation sur la pertinence sociale des autres décisions d'investissement de sa caisse de retraite, ce sera toujours ça de gagné!

Viabilité financière

Mais dans le cas du Canadien de Montréal, le débat devrait être recentré sur la viabilité financière de l'équipe et sur l'avenir du sport professionnel à Montréal. Un certain réalisme exige d'accepter que le club, compte tenu des données comptables connues, ne pourra être relancé dans les dix prochaines années. Le contexte global est connu et fort documenté. L'industrie du sport professionnel subit depuis plusieurs années un certain nombre de changements qui affectent le mode de propriété des clubs et des équipements sportifs. La montée fulgurante des coûts d'exploitation des équipes, principalement causée par la flambée des salaires de joueurs et celle des coûts de construction de nouveaux équipements sportifs (arènes, stades) sont à la base du problème. L'industrie a de nouveaux besoins et de nouvelles exigences qui desservent davantage les clientèles corporatives, l'industrie médiatique et celle du divertissement et finalement les ligues majeures elles-mêmes qui entretiennent artificiellement un effet de rareté dans le nombre de franchises et par conséquent, une surenchère entre les villes d'accueil. La nécessité de générer davantage de revenus dans une industrie non rentable — au mieux, peu rentable — a profondément affecté le profil des propriétaires de clubs.

Devant les coûts d'exploitation astronomiques des équipes performantes dotées d'infrastructures modernes et sophistiquées, les propriétaires ou groupes de propriétaires indépendants doivent éponger

des pertes importantes en espérant pouvoir capitaliser sur la hausse de valeur de la franchise elle-même sur le moyen ou le long terme. Ce qui pouvait avoir l'apparence d'une bulle spéculative il y a une dizaine d'années, est de moins en moins vérifié de nos jours. C'est pourtant très simple: très difficile de faire des profits avec une équipe de sport professionnel!

Pourquoi existe-t-il alors des grands groupes intéressés par un tel achat? Car ces groupes, principalement impliqués dans l'industrie médiatique, du divertissement, du spectacle, de la publicité, dépendent des sommes très importantes auprès des clubs pour la publicité, les droits de retransmission télévisuelle, les événements promotionnels, etc. En fait, ces sommes sont importantes au point où il devient plus avantageux pour ces groupes de posséder carrément les clubs sportifs, de faire l'économie de ces dépenses et d'éponger ainsi les pertes dans la gestion courante de l'équipe. Pourquoi existe-t-il encore des hommes d'affaires qui deviennent propriétaires en pensant rentabiliser leur investissement? Parce qu'il y en a encore, même informés des tendances et des difficultés de cette industrie, qui croient pouvoir capitaliser sur le nombre limité du nombre de franchises et sur un éventuel regain de la surenchère entre les villes d'accueil. George Gillett en fait partie. Et comme Jeffrey Loria pour les Expos de Montréal, Gillett sait très bien que sur le court ou moyen terme, seul un marché local américain est susceptible de rentabiliser son investissement.

De plus, Montréal pouvait être considérée il y a plusieurs années comme une ville de sport professionnel (hockey, baseball, football, soccer). Elle est rapidement devenue une ville festive et une ville de sport événementiel (tennis, Formule 1, championnats). Cette caractéristique propre au marché local montréalais affecte la viabilité du sport professionnel qui compte sur la fidélité des amateurs, des assistances à pleine capacité et une forte identification de la population à son club sportif. Ces trois conditions sont de moins en moins présentes dans le contexte métropolitain. Le sport professionnel relevant des principales ligues majeures est condamné à disparaître de Montréal. Il faut être d'une naïveté phénoménale pour croire que le club de hockey Canadien, cette institution de prestige, ce référent culturel et symbolique majeur de la société québécoise, résistera envers et contre tous aux forces brutales du marché nord-américain.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Un projet inquiétant

Pas facile de se faire une idée sur le projet de réforme des conseils d'administration du milieu de la santé. Tout ce que l'on sait, c'est qu'on s'apprête à remplacer un mauvais système par un système inquiétant.

On passe en effet d'un modèle mi-électif, mi-corporatiste, qui fonctionnait mal, à un modèle plus autoritaire, qui sera peut-être plus efficace, mais certainement moins démocratique.

Le pendule va-t-il trop loin? Passe-t-on d'un extrême à l'autre? Le problème est que les solutions de rechange ne sont pas évidentes.

■ ■ ■

On connaît les maux du système actuel. Il a été fondé sur deux illusions.

D'une part, sur une conception angélique de la démocratie, qui laissait croire que les « usagers » se rendraient aux urnes en masse pour élire leurs représentants aux conseils d'administration. D'autre part, sur une conception angélique de la participation, qui laissait croire que les syndicats et groupes professionnels de tel ou tel établissement feraient passer le bien commun avant leurs propres intérêts.

Ce qui s'est passé dans la réalité était prévisible, et évidemment bien différent du modèle théorique.

La participation populaire aux élections des représentants des usagers est encore plus minime qu'aux élections scolaires, et pour cause. Ce modèle fonctionne peut-être dans de petites municipalités où tous ceux qui jouent un rôle quelconque dans les affaires publiques se passent l'information de bouche à oreille, mais il n'est pas du tout adapté au mode de vie urbain.

En général, donc, les soi-disant représentants des « usagers » ont été élus par des groupes organisés, syndicats ou lobbies, qui suscitaient une candidature « sûre » et se chargeaient de « faire sortir » le vote de leurs membres et alliés naturels.

L'autre problème était la présence, au sein des conseils d'administration, de représentants des syndicats et d'autres groupes d'intérêt travaillant dans l'établissement. Trop souvent, les réunions de C.A. ont viré à la foire d'empoigne entre groupes engagés dans des luttes de pouvoir et une féroce compétition pour l'utilisation des budgets, ou encore à l'affrontement traditionnel patronal-syndical.

L'affaire se compliquait encore davantage lorsqu'il y avait grève ou crise dans les relations de travail. En principe, un C.A. représente l'autorité institutionnelle, mais en pratique, il était le plus souvent paralysé, incapable de mettre en oeuvre une stratégie, incapable même de se réunir à huis clos.

■ ■ ■

La commission Clair explique très mal (en tout cas, elle le fait de façon terriblement ampoulée) les raisons qui l'ont amenée à proposer un nouveau modèle. Chose certaine, le ministère s'en est saisi goulument, en tirant vigoureusement la couverture de son côté.

Résultat: les conseils des régies régionales passent de 24 à 13 membres et ceux des établissements, qui varient actuellement entre 12 et 24 membres, n'en auront désormais qu'entre 9 et 17. surtout, les conseils des régies régionales seront nommés par le ministre. Ceux des établissements seront nommés par la régie ou le gouvernement (il faudra attendre le projet de loi pour avoir plus de détails là-dessus). Le MSSS n'a pas fait dans la nuance. Même les directeurs généraux seront nommés par le ministre plutôt que choisis par les conseils! Seuls les conseils des CLSC et des CHSLD auront des membres élus par la population (ou ce qui en tient lieu).

Pour donner un semblant de voix au public, on prévoit, à l'échelle régionale, un « forum de citoyens » qui se réunirait au moins deux fois l'an, et dont la vingtaine de membres seraient nommés par la régie à partir d'une liste fournie par des groupes et associations intéressées à la santé « et au bien-être de la population » (sic).

Enfin, le projet gouvernemental élimine la représentation des travailleurs des établissements, pour les remplacer par des médecins, infirmières et autres professionnels de la santé. Ces derniers seraient choisis, à ce qu'il semble, pour leur expertise individuelle et non à titre de représentants d'un groupe donné, et ils viendraient de l'extérieur de l'établissement. Là-dessus, on manque d'éclaircissements: cela voudrait-il dire que personne, au sein du C.A., ne viendrait de l'intérieur de l'institution, sauf (peut-être) le directeur général nommé par le gouvernement? Cela serait quand même bizarre. A trop vouloir éviter les conflits d'intérêts, on risque d'avoir des conseils de « parachutés » insensibles aux réalités du terrain.

Ce modèle guérit certains maux, mais soulève d'autres inquiétudes, notamment le spectre de la mainmise totale (et à la limite bassement partisane) du ministère sur le réseau.

Qui seront ces « administrateurs d'expérience » choisis par le gouvernement? Seront-ils des amis du régime? De simples courroies de transmission des volontés budgétaires du gouvernement, entièrement redevables à ceux qui les ont nommés?

Bref, il y a tout lieu de s'inquiéter, et les minorités linguistiques et religieuses à plus forte raison, elles qui pourraient voir s'effacer leur spécificité d'un trait de plume ministériel.

Mince consolation, le gouvernement, qui entendait décréter le huis clos sur toutes les réunions (sauf exception), a changé son fusil d'épaule: les réunions seront publiques, sauf exception.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les hommes négocient mieux?

L'AN PASSÉ, les enseignantes et enseignants (domaine d'emploi à prédominance féminine) avaient obtenu une augmentation de salaire de 9%. Elles réclamaient davantage mais elles s'y sont résignées, le gouvernement les ayant convaincues qu'il n'avait pas d'argent. Puis j'apprends récemment que les ingénieurs du gouvernement auront une hausse de salaire de 14%. De quoi creuser encore davantage le fossé de la rémunération inéquitable entre hommes et femmes. Puis il y a eu le cas des infirmières qui, de manière condescendante, avaient été traitées comme des délinquantes lorsqu'elles avaient osé faire la grève illégale afin d'obtenir des conditions de travail plus humaines et plus décentes. Les hommes sont-ils réellement meilleurs que les femmes sur le marché du travail? En fait, peut-être sont-ils meilleurs pour se négocier de bons salaires?

STÉPHANIE LEBLANC
Saint-Jacques

Abus de pouvoir syndical

LES MÉDECINS omnipraticiens du Québec sont victimes de l'abus de pouvoir que lui inflige son exécutif syndical, et j'ai nommé la FMOQ, avec la complicité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ne me croyez pas sur parole, voyez plutôt par vous-même. Le président de notre syndicat est élu, de fait, à vie. Nous, les membres, ne votons pas pour ratifier un projet d'entente contractuelle avec le MSSS. Et, finalement, la loi de l'assurance-maladie elle-même garantit à la seule FMOQ le mandat de nous représenter. Pas étonnant, dans ce contexte, que les médecins omnipraticiens d'ici soient la risée de leurs confrères canadiens au chapitre de la rémunération, à un point tel que notre syndicat lui-même a honte de dévoiler les chiffres qui permettraient de nous comparer.

RAYNALD RIOUX
médecin, Châteauguay

La Nouvelle-Zélande sabre sa marine et son aviation militaires

d'après AP

WELLINGTON – Le gouvernement néo-zélandais coupe les ailes de son armée de l'air et coule quasiment sa marine.

L'annonce de réductions draconiennes des effectifs et de l'équipement a fait l'effet d'une bombe au sein du personnel militaire tandis que l'opposition craint que le fait de devenir le premier pays développé à désarmer ses forces aériennes ne laisse la nation incapable d'assurer sa propre défense.

C'est en effet tout un corps qui se décompose : l'armée de l'air va perdre tous ses avions de chasse pour ne garder que six appareils de patrouille maritime et des avions de transport de troupes. Le plan annoncé allège également singulièrement la marine, réduite à deux frégates et une poignée de navires de protection des bateaux de pêche.

La première ministre, Helen Clark, a promis que l'armée néo-zélandaise allait s'étoffer grâce à une hausse des dépenses militaires pour pouvoir jouer un rôle majeur dans les opérations internationales de maintien de la paix. Mais les

observateurs expliquaient hier que les projets d'augmentation des effectifs avaient été abandonnés et qu'une grande partie des nouveaux équipements annoncés avait en fait été déjà commandée par le précédent gouvernement conservateur.

Accusée de céder aux pressions des pacifistes et des éléments les plus à gauche de sa coalition, Helen Clark a assuré que la Nouvelle-Zélande ne prenait aucun risque puisqu'elle ne fait face à aucune menace militaire sérieuse. Reste que dans le même temps, d'autres pays de la région renforcent leurs capacités militaires dans la crainte de nouvelles tensions entre la Chine et Taïwan ou de troubles en Indonésie et dans le Pacifique-Sud.

Le personnel militaire a accueilli la nouvelle avec stupeur : ce sont 700 postes qui vont disparaître en même temps qu'une tradition datant des deux guerres mondiales qui avait forgé la réputation de bravoure et d'adresse des pilotes néo-zélandais. « Hier, le gouvernement a réussi ce que les tirs de DCA et les chasseurs d'Hitler n'avaient pas pu faire : détruire l'escadron 75 », commentait l'Association de la presse néo-zélandaise.

Le commandant de l'escadron 75, Nick Osborne, a fait part de l'hostilité de ses hommes envers

ces mesures. « Il y a beaucoup de colère envers le gouvernement. Beaucoup pensent que la décision n'a pas été assez réfléchie, mais nous ne sommes pas des hommes politiques. » Il a confié que nombre de pilotes de chasse pensaient désormais quitter le pays. « Devenir pilote de chasse, c'est tout un art. C'est une chose à laquelle je ne veux pas renoncer. »

Selon les spécialistes de la défense, la Nouvelle-Zélande se prive avec ces mesures de défense aérienne et maritime et devra dépendre désormais, sans aucune garantie, de ses alliés. « L'armée de l'air est effectivement désarmée et n'existe plus en tant que force de combat », explique David Dickens, directeur du centre d'études stratégiques de l'université Victoria.

Pour l'heure, la réaction de l'opinion publique reste difficile à mesurer, la décision étant trop récente. Mais la réforme remet d'ores et déjà en question le rôle de la Nouvelle-Zélande dans la sécurité régionale et ses alliances occidentales ou asiatiques. Pour Gérard Hensley, ancien haut responsable de la défense néo-zélandaise, le pays ne pourra plus jouer un rôle significatif dans l'accord de défense le liant à l'Australie, Singapour, la Malaysia et la Grande-Bretagne.

Camion rempli de cadavres : deux généraux de la police serbe destitués

d'après AFP

BELGRADE — Deux généraux de la police serbe ont été démis de leurs fonctions pour avoir tenté d'étouffer la découverte dans le Danube en avril 1999 d'un camion frigorifique immatriculé au Kosovo et contenant 50 corps non identifiés, a rapporté hier le quotidien *Politika*.

Le général Vlastimir Djordjevic, chef de la sécurité publique au moment de la découverte du camion, a été mis à la retraite et le général Obrad Stevanovic, ancien chef de la direction de la police et commandant des unités spéciales, a été muté, selon le quotidien qui ne précise pas quand ces mesures ont été prises et quelles fonctions occupaient récemment les deux officiers.

« Les deux généraux sont les premiers (responsables) à payer pour la décision d'étouffer le crime, dont les traces ont été découvertes le 6 avril 1999 au fond du Danube, près de Tekija », à 250 km à l'est de Belgrade, écrit *Politika*.

Selon le journal, la police est « déterminée à faire le ménage » dans ses rangs, après le renversement du régime de Slobodan Milosevic en octobre dernier.

Mardi, le chef de la sécurité publique de Serbie, Sreten Lukic, a ouvert une enquête sur l'affaire du camion, qui était immatriculé à Pec, ville de l'ouest du Kosovo. Lukic

était le chef de la police serbe au Kosovo pendant le conflit serbo-albanais de 1998-1999.

L'affaire du camion a été révélée récemment par un magazine local *La Revue criminelle de Timok*, nom de la région où se trouve Tejika. Le magazine a notamment publié le témoignage, largement repris par les médias de Belgrade, d'un homme-grenouille affirmant avoir participé au repêchage du véhicule dans le Danube.

« Quand nous avons ouvert les portières du camion, qui étaient fermées par des chaînes, des cadavres ont commencé à glisser dehors. Des femmes portaient des shalvari (le pantalon bouffant des femmes musulmanes), des enfants et des vieillards étaient nus », a raconté Zivadin Djordjevic au magazine local, dont le propriétaire, Dragan Vitomirovic, est un ancien agent de renseignement serbe.

Un juge d'instruction, Milorad Momcilovic, qui devait alors procéder au constat, a assuré avoir reçu « la consigne d'un responsable de la police locale d'oublier l'affaire ».

Le 7 avril au matin, les corps ont été emportés vers une destination inconnue à bord d'un camion immatriculé à Belgrade, selon le magazine. Le camion a été détruit sur un polygone de la police spéciale serbe, toujours selon la même source.